

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / NOVEMBRE 2013 / N°423

Dossier : Services publics, la croisée des chemins

Egypte :

Sissi Imperator

Seniors :

l'aide morale en première ligne



3 Éditorial

Plus vite, plus haut, plus mort...
Par Éliane Deprost

4 Droit de suite

Un vent mauvais qui nous vient de France... Jacqueline Herremans l'a écouté souffler.

6 Libres ensemble

Les particules élémentaires

Christian Du Brulle partage avec nous ce qu'il faut retenir du récent prix Nobel de physique.

«Il reste du pain sur la planche!»

En vingt ans d'existence, le Conseil de l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes a bien fait avancer la cause. Frédéric Vandecasserie a rencontré Françoise Goffinet.

Aider plutôt qu'assister

Andrée Poquet nous invite à mieux connaître le travail effectué, dans l'ombre, par les conseillers moraux.

Égalité, liberté... et sous-citoyenneté
Caméra à l'épaule, Pierre Schonbrodt a suivi les jeunes laïques en stage dans les Pyrénées. Pas d'ours à l'horizon, mais des ado-sapiens...

20 International

Sissi imperator

Le croc-en-jambe d'Abdelfattah Khali al-Sissi à Mohammed Morsi en rappelle d'autres. Et comme nous le rappelle opportunément Patrice Lestrohan, on n'est jamais trahi que par les siens.

L'Europe élargie : la fable de la grenouille

À l'Europe, quand ça grenouille, ça peut faire un effet bœuf. Surtout quand on se bouscule au portillon, comme nous l'explique Pascal Martin.

Les deux visages inconciliables de la Turquie

Benoît Feyt dresse le bilan des manifestations qui ont agité la Turquie jadis laïque après 10 ans d'exercice du pouvoir par l'AKP. O tempora, o mores.

32 Dossier : Services publics, la croisée des chemins

C'est un vrai débat idéologique sur un projet de société : l'austérité réclamée à cors et à cris justifie-t-elle un désinvestissement de l'État dans les services d'intérêt général ? Et le rôle régulateur de l'Europe, qui semble plus préoccupée par son économie que par le bien-être social des citoyens, permet-il encore aux États-nations de remplir leurs missions de services publics ? État des lieux.

64 Entretien

Le soupir du gauchiste déprimé

Jean Sloover a rencontré Pierre Tevanian.

68 Espace de brièvetés

70 Chronique

Etre ou ne pas être H+ : telle est la question

Bienvenue dans le futur transhumaniste ! Pas sûr que l'invitation d'Alexandre Ribadière vous séduise d'emblée.

72 Culture

L'égalité vaut bien une marche !

Amélie Dogot a rencontré le Nabil Ben Yadir, réalisateur belge du film « La Marche ».

Quand la BD sort des cases...

Une nouvelle génération d'auteurs popularise le BD-reportage. Un 9^e art résolument engagé, à la découverte duquel est parti Frédéric Vandecasserie.

La rue parle

Quand la Ligue des droits de l'homme organise une balade urbaine au pays de la libre expression, Amélie Dogot n'est pas en retard !

80 Coup de pholie

Sanctionner ou punir: différence de degré ou de nature? par Nadine Monteyne-Dupont

Édito / Par Éliane Deprost, secrétaire générale du CAL

Plus vite, plus haut, plus mort...

À l'heure où d'aucuns estiment que la Belgique se recrante parce que quelques diables ont été «formidables»..., d'autres événements sportifs qui réjouissent nettement moins se préparent (même si... j'avoue ne pas être ravie quand mon quartier, proche du stade du Heysel, est envahi par des hordes d'hommes tricolores qui sentent la bière et bloquent les accès aux garages... mais, que voulez-vous, du pain et des jeux...)

La préparation de la coupe du monde 2022 au Qatar fait, elle, tellement de morts, que l'on peut craindre que ce soit sur un charnier que soit tiré le coup d'envoi ! Il est vrai que les voix des Népalais, Bangladais, Indiens ou Pakistanais employés sur ces chantiers ne résonnent pas vraiment jusqu'ici. Et la FIFA de s'inquiéter davantage de la température peut-être trop excessive pour les matches plutôt que des conditions de travail de ces «nouveaux esclaves».

Pendant ce temps, plus au Nord, la Russie ne cesse de renforcer une homophobie galopante en interdisant toute «propagande» pour l'homosexualité (c'est-à-dire ? qu'en-tend-on par propagande?). Et d'en rajouter une couche en déposant un projet de loi visant à retirer les enfants aux personnes ayant des relations non traditionnelles !

Si certains responsables politiques invitent à ne pas participer à la cérémonie d'ouverture des JO d'hiver de Stochi, d'autres, tels Cameron, Obama ou d'anciens champions, plaident pour la participation plutôt que le boycott. Et pendant ce temps, avec des trémolos dans la voix, des responsables anciens ou actuels du CIO rappellent que leur charte condamne toute atteinte aux droits de l'homme.

Bouclons cette boucle de l'inacceptable en évoquant le projet brésilien de transformer un stade du Mondial en prison à la fin du tournoi. Des stades-prisons, de sinistre mémoire...

Alors, arrêtons les discours léniants sur les vertus pacifatrices du sport, du sport de haut niveau, pourri par l'argent, la pression qui pousse à la consommation de n'importe quel dopant pour gagner, vaincre, remporter des victoires dont le prix humain devient intolérable, y compris pour les sportifs eux-mêmes. Un peu de morale et d'éthique pourrait ramener ces moments de spectacles populaires à une dimension humaine et saine. Mais qui oserait défier la Russie et ses dirigeants, le Qatar et ses dollars ? Vous avez dit qu'il s'agissait de sport ? Les grands équilibres mondiaux se forgent aussi dans les stades et sur les pistes !

Un vent mauvais qui nous vient de France!

Non, ce n'est pas le mistral ou la tramontane qui traversent la frontière franco-belge! C'est plutôt le vent de l'obscurantisme, l'odeur des bûchers de l'inquisition, les croisés qui reviennent de Jérusalem.

Pour le collectif Plus digne la vie¹, le docteur Bernard Devalois et Emmanuel Hirsch se lancent dans ce qui est qualifié d'enquête qualitative auprès de professionnels de la santé belges travaillant en soins palliatifs, procédant à l'envoi d'une vingtaine de courriels ciblés auprès de francophones. Les réponses qui déplaisent sont écartées. Je citerai deux extraits de la lettre émanant de l'équipe de soins continus et de traitement de la douleur d'Érasme (ULB):

«Cher Pr Hirsch,

Votre questionnaire nous surprend par la nature des questions posée qui dénote une grande méconnaissance de la loi belge et par les a priori que certaines d'entre elles supposent. Nous souhaitons que débat français sur l'euthanasie puisse s'élèver au-dessus des partis-pris et des déchaînements passionnels [...] comme c'est le cas en Belgique au terme de 10 années de dépénalisation de l'euthanasie. La promulgation de la loi a permis de calmer les oppositions et de proposer des prises en charge continues et intégrées à tous les patients dans le respect de leur volonté mais également dans le cadre bien défini d'une loi qui évite les dérives».

Peu importent les mises en garde. Bernard Devalois sillonne la France et le Québec pour dépeindre, selon lui, les dérives en Belgique. Il se fait que Gabriel Rингlet assistait à l'une de ses démonstrations partisanes à Montréal. Il a pu lui apporter la réplique. Mais le docteur Bernard Devalois n'en a cure. Il ne mentionne même pas qu'il a rencontré de la contradiction.

La proposition n°21 du candidat Hollande, qui ne parle jamais d'euthanasie mais d'assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité, est sans cesse

reportée. Il y eut d'abord le rapport mou de Didier Sicard, ancien président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), où il est surtout question de la loi Leonetti, du «mal mourir» en France et qui contient une stricte condamnation de l'euthanasie, Didier Sicard disant avoir écarté cette hypothèse après avoir été en Belgique (un jour et demi) et aux Pays-Bas (un jour). Qui y a-t-il rencontré? Notamment le professeur Étienne Montero, doyen de la faculté de Droit de Namur, proche de l'Opus Dei, acteur important du lobby catholique intégriste «Institut européen de bioéthique» et du blog Euthanasie stop.

Il y eut ensuite, le 1^{er} juillet 2013, l'avis n°121 du Comité consultatif national d'éthique, avis bâclé, largement inspiré, pour ce qui concerne la Belgique, des thèses véhiculées par l'Institut européen de bioéthique, organisation faux-nez dont il a déjà été abondamment question dans ces pages. J'ai personnellement réagi par un article dans le *Huffington Post*². La réponse orchestrée par le professeur Marc Englert, sous forme de lettre ouverte adressée par six médecins belges aux membres du CCNE, au président Hollande, au Premier ministre belge, a reçu un accueil poli auprès des milieux intéressés³.

Début octobre, les sites catholiques intégristes flirtant avec le Front

national tels que le Salon beige publient un webdocumentaire «inédit» révélant les soi-disant dérives en Belgique et aux Pays-Bas: *L'euthanasie... jusqu'où?*⁴ Pour créer un buzz médiatique, le producteur Philippe Barnérias prend la pose du martyre: son film aurait été boycotté par toutes les chaînes de télévision... Il prétend également avoir enquêté pendant deux ans... Chose curieuse, des extraits d'interviews apparaissent du docteur Dominique Lossignol et de moi-même. Sauf erreur de ma part, je n'ai jamais rencontré cette équipe.

Ce long réquisitoire à charge met injustement en cause des praticiens belges connus pour leur haute tenue morale. Quant aux consultants appelés à parler de la Belgique, il s'agit du trio français constitué du professeur Hirsch et des docteurs Puybasset et Devalois! Ce film n'est qu'un habile montage dont l'objectif est de créer la peur dans le chef des responsables français. Et apparemment, il aurait déjà atteint en partie son objectif car Didier Sicard aurait visionné ce film.

Ce documentaire rencontre un vif succès auprès non seulement des opposants à l'euthanasie mais aussi dans les rangs formés en France contre le mariage homosexuel. Il suffit pour s'en rendre compte de suivre

les tweets sur les sites Euthanasie STOP, et L'euthanasie, jusqu'où?

Dernier baroud de la part des opposants à l'euthanasie? J'aime à le croire. Ceci expliquerait l'agressivité et la virulence des propos.

Les croisés reviennent. Ils sont une mission à accomplir: stopper cette progression du respect de l'autonomie des personnes. Et tous les moyens sont bons: le mépris, la falsification, le mensonge.

Jacqueline Herremans
Présidente de l'ADMD

1 <http://plusidignelavie.com>.

2 Jacqueline Herremans, «Membres du CCNE, ne caricaturez pas vos voisins!», mis en ligne le 8 juillet 2013 sur www.huffingtonpost.fr.

3 Jean-Yves Nau, «Euthanasie: la leçon de la Belgique à la France», mis en ligne le 23 août 2013 sur www.slate.fr.

4 www.leuthanasiejusquou.com.



8 Les particules élémentaires au menu du Nobel 2013

12 « Il reste du pain sur la planche ! »

15 Aider plutôt qu'assister

18 Égalité, liberté... et sous-citoyenneté

Les particules élémentaires au menu du Nobel 2013

Et de cinq pour l'ULB ! Mardi 8 octobre, la Comité Nobel, à Stockholm, a décerné son prix de physique 2013 aux physiciens-théoriciens François Englert, de l'ULB, et Peter Higgs, de l'Université d'Édimbourg. Ce prix récompense des publications scientifiques remontant à 1964 qui prédisaient l'existence d'une nouvelle particule élémentaire : le boson de Brout, Englert et Higgs. Un boson qui a finalement été détecté au CERN¹, à Genève, l'an dernier, dans le LHC, le «grand collisionneur de hadrons».

Par Christian Du Brulle
Journaliste

Robert Brout, également physicien de l'ULB, est malheureusement décédé en 2011. Comme les prix Nobel ne sont jamais décernés à titre posthume, son nom n'a pas été retenu cette année par le Comité Nobel. L'amitié profonde qui liait Robert Brout à François Englert, de même que leur travail commun, il y a cinquante ans, à propos du boson, ont été rappelés à de multiples reprises ces dernières semaines.

C'est la cinquième fois depuis la création des Nobel qu'un membre de l'ULB se voit attribuer «la récompense suprême». Pour l'Université libre de Bruxelles, outre le prix Nobel de la Paix décerné en 1913 à Henri La Fontaine, ce sont surtout des scientifiques qui en ont bénéfi-

cié: Jules Bordet (Nobel de Médecine, en 1919), Albert Claude (Nobel de Médecine également, en 1974), Ilya Prigogine (Nobel de Chimie, en 1977) et cette année, le professeur émérite de physique François Englert (81 ans).

François Englert, Peter Higgs ainsi que les autres lauréats d'un prix Nobel de la cuvée 2013 recevront officiellement leur récompense (une médaille, un diplôme et un chèque de huit millions de couronnes suédoises, soit environ 900 000 euros, à se partager entre lauréats d'un même prix) le 10 décembre prochain à Stockholm, des mains du roi Carl Gustav de Suède. La date du 10 décembre n'est pas choisie au hasard: c'est celle de l'anniversaire du décès d'Alfred Nobel, l'industriel

suédois à l'origine des prix prestigieux qui portent son nom.

Les travaux de François Englert et de Peter Higgs récompensés par le prix Nobel de physique 2013 sont essentiellement théoriques, en physique des particules. Près de cinquante ans après leur publication dans une revue scientifique (*Physical Review Letters*), ils ont été «validés» en 2012 par l'expérimentation au LHC, le grand collisionneur de hadrons construit par le CERN, à Genève, le plus grand accélérateur de particules du monde. Une aventure scientifique autant que technologique exceptionnelle qui est loin d'être complètement écrite.

«À l'origine de nos travaux, il y avait un problème en physique des particules que nous voulions élucider», rappelait le 8 octobre dernier François Englert, à l'ULB, alors qu'on venait d'apprendre qu'il était colauréat du prix Nobel de Physique 2013 avec Peter Higgs. *«Pour le résoudre, nous avons proposé un mécanisme qui est la base de la structure de ce qu'on appelle le “modèle standard” et qui est en quelque sorte l'ensemble de nos connaissances actuelles du monde des particules élémentaires».*

L'origine du monde

Plus concrètement, dans le modèle standard, l'interaction électroma-



Le nobélisé belge sur le site de l'exploit.

gnétique (une «force»), de portée infinie, et l'interaction faible, qui se manifeste par exemple dans la radioactivité et dont la portée est extrêmement petite –500 fois plus petite que les dimensions du noyau de l'atome le plus petit (H)– sont décrites par une théorie unique: la théorie électrofaible, basée sur l'échange de particules. Brout, Englert et Higgs ont proposé en 1964 un mécanisme, dit de «brisure de symétrie», qui donne une masse aux particules échangées dans l'interaction faible alors que le photon, échangé dans les interactions électromagnétiques, garde sa masse nulle.

Trop technique ? Retenons toutefois que ce mécanisme expliquerait aussi de manière plus générale l'origine de la masse de tous les constituants élémentaires de la matière et fournirait donc un élément décisif dans la construction du «modèle standard» des particules élémentaires. Ce mécanisme imaginé par Brout, Englert et Higgs implique l'existence d'une particule auxiliaire: un

¹ Conseil européen pour la recherche nucléaire.

boson scalaire, appelé aujourd’hui boson de Brout-Englert-Higgs (BEH). Pour valider ce modèle théorique, il restait à observer ce fameux boson. C’est ce qui a été réalisé en 2012, après des années de travail au CERN, à Genève. Deux des quatre grandes expériences scientifiques disposées sur le LHC, le grand collisionneur de hadrons, un gigantesque accélérateur de particules, ont livré la signature de la nouvelle particule prévue par la théorie: le fameux boson BEH. Voilà donc ce que récompense le Nobel de Physique 2013: la validation d’une théorie originale visant à mieux expliquer le monde dans lequel nous vivons et partant, le «fonctionnement» de l’univers tout entier.

Le boson : une bonne idée, des dizaines d’années de travail pour des milliers de physiciens et de... nombreux nouveaux problèmes à résoudre !

Bien sûr, comme toujours en sciences, quand une porte se ferme, de nombreuses autres s’ouvrent sur de nouvelles interrogations. Le boson BEH ne résout pas tous les problèmes auxquels sont confrontés les physiciens. «À l’époque, nous avions l’impression d’avoir fait quelque chose d’important», précise François Englert. «Mais il reste énormément

de problèmes qui ne sont pas résolus dans le monde des particules élémentaires comme dans le problème de la compréhension scientifique de l’origine de l’univers».

Nouvelles particules

La professeure Catherine Vander Velde, de l’Institut interuniversitaire des hautes énergies (un institut commun à l’ULB et à la VUB) est très impliquée dans l’expérience CMS (*Compact Muon Solenoid*), l’une des deux expériences du LHC qui ont permis de débusquer le fameux boson. «*Nous sommes très heureux d’avoir participé à la mise en évidence du boson BEH, explique-t-elle. C’est une pièce du modèle standard qu’on n’avait pas encore découverte. Mais il y a sans doute d’autres nouvelles particules qui nous attendent, dont peut-être d’autres bosons, avec d’autres propriétés. Le LHC est actuellement à l’arrêt. Lorsqu’il redémarrera dans deux ans, à des niveaux d’énergies quasi doublés, nous espérons détecter certaines de ces nouvelles particules*», estime-t-elle.

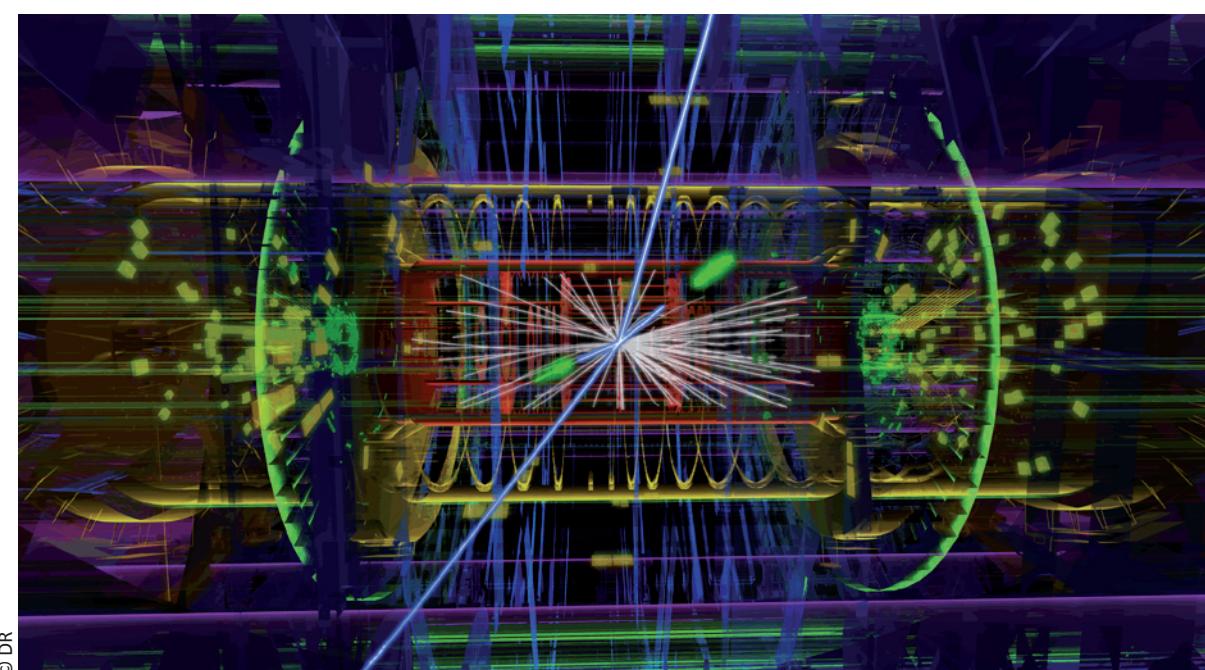
Ces nouvelles particules pourraient permettre d’identifier la pertinence de l’une ou l’autre extension du modèle standard de la physique des particules, qui serait valable à plus haute énergie, comme par exemple, le modèle «supersymétrique». «*Dans le modèle supersymétrique, on prédit qu’à chaque particule élémentaire correspondrait une particule qui en serait son image mais avec d’autres propriétés intrinsèques (on parle de spin dans le jargon)*», reprend la professeure Vander Velde. «Pour un électron par

exemple, on aurait un “sélectron”. C’est une théorie intéressante parce que ces particules supersymétriques pourraient apporter une explication au mystère de la matière noire».

Une nouvelle physique

La matière noire? L’ensemble de la matière visible dans l’Univers ne suffit pas pour expliquer, à la lueur des théories actuelles, les phénomènes que les spécialistes mettent en équations. Cette matière visible ne correspond qu’à 4% de la matière nécessaire pour expliquer ces phénomènes. «*La matière noire, qui pourrait être constituée de particules neutres, massives, qui n’interagiraient que faiblement, et que nous n’avons pas encore découverte, pourrait apporter la clé de ce mystère... Si ces particules existent, comme on le pense aujourd’hui, elles pourraient baigner tout l’univers*», précise encore Catherine Vander Velde.

D’autres questions qui restent à élucider portent par exemple sur le neutrino, une particule quasi insaisissable. Le neutrino est-il sa propre antiparticule ou pas? «*Pourquoi l’univers est-il fait de matière plutôt que d’antimatière alors que ces deux familles de particules existaient à ses débuts, il y a 14 milliards d’années?*», s’interrogent encore aujourd’hui les physiciens, pourtant armés depuis peu du boson BEH... Les questions ouvertes sont nombreuses. De nouvelles observations au LHC, à Genève, pourraient leur en apprendre bientôt davantage à ces propos. Ou au contraire, découvrir autre chose qui les pousseraient alors à explorer d’autres théories pour expliquer le monde qui nous entoure. Des surprises qui les pousseraient à imaginer demain une «nouvelle physique», rien de moins. Mais c’est comme cela que la science progresse, non ?



« Il reste du pain sur la planche ! »

En cette période des vingt bougies, le Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes s'apprête surtout à allumer quelques balises pour pointer les chantiers essentiels des prochaines années. Le point avec Françoise Goffinet, Attachée à l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Bâti sur les cendres de la Commission du travail des femmes et du conseil de l'émancipation, le Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes se compose d'une quarantaine de membres issus du monde politique et associatif. «*Et, durant nos vingt premières années d'existence, nous n'avons jamais dévié de notre objectif fondateur: réaliser l'égalité de fait entre les hommes et les femmes, et éliminer les discriminations de genre directes et indirectes. À savoir, plus concrètement, mettre l'accent sur les inégalités entre les hommes et les femmes. Et donner des avis, hélas! non contraignants, pour essayer de peser un maximum dans la balance vis-à-vis des institutions et autorités compétentes. À ce titre, je dois tout d'abord observer que sur les 140 avis que nous avons rendus tout au long de notre existence, presque aucun ne porte sur une inégalité détectée en défaveur des hommes.*», explique notre interlocutrice. Qui souffle sur les bougies aussi bien que sur les braises.

Nouvelles mouvances

Mais elle entend surtout profiter de cet anniversaire pour tenter de remo-

biliser les troupes. À tous les niveaux ! «Aujourd'hui, moins de 10% de nos avis nous sont demandés par des ministres. Y compris par notre ministre de tutelle Joëlle Milquet, en charge de l'Égalité des Chances. L'essentiel de nos activités est donc suscité soit par nos membres, soit par des représentants de la société civile. Nous ne sentons pas toujours très soutenus au plus haut niveau.»

Cependant, outre, une remotivation des forces vives déjà présentes à l'appel, avec, certes, des taux d'implication divers et très variés, Françoise Goffinet voudrait surtout ouvrir le Conseil à d'autres mouvances. «*Nous souhaiterions par exemple intégrer des représentants d'autres tendances. Comme les LGBT (lesbiennes, gays, bis et trans), qui sont, pour le moment, aussi bien absents des avis que nous rendons qu'absents du Conseil en tant que tel.*»

Congé de paternité

Au-delà de ces projets plus structurels pour l'avenir, Mme Goffinet profite bien entendu aussi («C'est



© The White House

Le G8 en plein travail (analyse du match Bayern-Chelsea). Les supporters savent pourquoi.

inevitable») de l'occasion pour tirer un bilan concret des inégalités entre hommes et femmes. Et là, de l'avis même de l'intéressée : «*Le constat de base n'est pas joyeux. Il reste du pain sur la planche ! On entend par exemple de plus en plus souvent répéter des credo, quasiment devenus des slogans, du genre "À travail égal, salaire égal", mais il faut bien constater que l'écart salarial entre hommes et femmes, et à 99% en faveur des premiers, demeure encore parfois criant.*»

De manière générale, c'est d'ailleurs le monde du travail qui continue à rester dans le peloton de tête des empêcheurs d'égaliser en rond. «*Par exemple, le premier avis que nous avions rendu, en 1993, concernait la combinaison entre travail et vie privée. Depuis est arrivé*

le congé de paternité de dix jours. Mais il n'a pas été suivi d'autres grandes avancées en la matière.»

Autre domaine difficile : la lutte contre les stéréotypes dès la petite enfance. Et là, c'est plutôt la gent masculine qui en prend plein l'égalité ! «*Nous remarquons que les hommes trouvent peu de place comme intervenants dans ce secteur. Même lorsqu'ils sont demandeurs. Ce qui pose bien entendu un problème de mixité dans le personnel des institutions accueillant les très jeunes enfants. Et donc, parfois même sans le vouloir, des crèches cultivent le modèle traditionnel, très féminin. À titre personnel, un jour, mon enfant s'est fait rabrouer sur le ton du "C'est ridicule, ce n'est pas la place d'un homme" par l'une*

de ses gardiennes quand il avait expliqué qu'à la maison, son père faisait la vaisselle. C'est anecdotique, mais ça montre que même si les mentalités évoluent, on n'est pas au bout de nos mauvaises surprises. Et c'est la même chose dans l'autre sens. Il n'est pas rare qu'une femme dont la vie privée empiète un peu trop sur son travail au goût de son employeur en paye le prix fort. Bref, ce n'est pas encore gagné.»

Il n'est pas rare qu'une femme dont la vie privée empiète un peu trop sur son travail au goût de son employeur en paye le prix fort.

D'autant plus que les inégalités dont sont victimes les femmes sont parfois cultivées par... les femmes elles-mêmes. «*Ce sont, de fait, souvent elles qui font un pas de côté, ou subissent consciemment les choses. Par exemple, on ne compte plus les licenciements après un congé de maternité. Alors que la loi interdit bien évidemment cette pratique. Mais le plus inquiétant, c'est que ce sont les femmes en question qui assimilent parfois ces discriminations!»*

Idées préconçues

«En fait, l'erreur fondamentale consiste à se dire que puisque la législation existe, le problème a disparu! Et c'est

sans doute bien sur cet aspect des choses que repose notre travail des vingt prochaines années: faire en sorte qu'une adéquation s'installe entre les codes de loi et le terrain. Par contre, je suis encore toujours surprise des secteurs qui posent problème en matière d'égalité. Par exemple, dans le transport routier, secteur masculin par excellence, il est courant que beaucoup d'hommes prennent des congés de paternité, généralement bien acceptés. Alors que, par exemple, des femmes architectes se font licencier de leurs cabinets par camions entiers dès qu'elles reviennent de congé de maternité. Et c'est ça qui rend nos travaux passionnants pour l'avenir: nous-mêmes sommes parfois victimes d'idées préconçues au sujet, par exemple, des domaines d'activité qui seraient les plus inégalitaires. Nous devons donc d'abord lutter contre nos propres préjugés inconscients, et puis monter au crâneau. Car même si les mentalités progressent lentement et que les choses avancent quand même, nous ne sommes qu'au début du chemin...» 

Aider plutôt qu'assister

Le Service Laïque d'Aide aux Personnes (SLP), organise une assistance morale laïque là où s'expriment d'évidents besoins de soutien: dans les hôpitaux, maisons de repos et de soins ainsi qu'auprès des services ambulatoires.

Par Andrée Poquet,
Administratrice du SLP

La fonction d'assistance morale a pour objectif de favoriser, malgré les épreuves, le bien-être pour les personnes en difficultés. Grâce à l'écoute, l'empathie, l'absence de jugement et leur présence régulière, les conseillers laïques offrent un accompagnement gratuit dans le respect de l'autonomie et des valeurs de la personne. Un cadre légal, encore imparfait, encadre le libre accès des conseillers laïques en milieu hospitalier et dans les résidences pour personnes âgées. Ils ont pour mission d'accompagner toute personne qui le souhaite, sans aucune distinction liée aux croyances, à l'âge, à la nationalité, au sexe, aux revenus...

Le sens des mots

Les termes d'assistance et de conseillers laïques, communément utilisés dans les textes juridiques, peuvent être source d'ambiguités. De nombreux sens peuvent être donnés et alimenter des confusions. «Conseiller» et «assister» peuvent paraître s'écartier de notre conception laïque qui s'appuie sur l'autodétermination et le respect de choix. L'assistance morale laïque —qui pourrait s'appeler plus judicieusement aide morale— se veut essentiellement humaniste. Le cadre éthique et phi-

losophique qui sous-tend l'action doit régulièrement s'analyser et induire une réflexion continue. Chaque aidant souhaite placer le patient au centre de la démarche, en s'appuyant sur ses potentialités et ses envies. Le positionnement sociologique, culturel, philosophique et religieux du patient et de ses proches doit être pris en considération dans l'approche clinique.

Journée de réflexion

À côté des différents représentants du culte, les conseillers laïques ont une place à prendre au sein des équipes soignantes, comme garants de cette spécificité de la prise en charge mais aussi pour aider les équipes à décoder les attentes, les comportements de certains patients. Des synergies doivent se mettre en place et l'heure est venue de généraliser des lieux de recueils, des groupes de réflexion où chacun trouve sa place dans le respect de chacun, en dehors de tout prosélytisme.

Le SLP a fêté son 25^e anniversaire en organisant une journée de réflexion centrée sur les enjeux du vieillissement et le rôle spécifique que les laïques peuvent y jouer. Il est important de s'interroger avant d'interpeller les poli-



© Remy Gabalda/AFP

Tant qu'il y a de la vie... Le 6 juin 2013, à Cahors, Geneviève Lesage (70 ans) épouse son amie Monique Iltisse (88 ans) avec qui elle vit depuis 43 ans. Une victoire laïque!

tiques et proposer des stratégies d'action. Après des conférences présentées par des experts, la journée s'est poursuivie autour d'ateliers thématiques. Ceux-ci avaient pour objectif de tracer les pistes et de permettre l'élaboration d'un mémorandum. Avec en trame de fond, ces questions: en tant que laïque, comment rechercher ensemble de nouvelles solidarités en s'appuyant sur de nouveaux choix sociétaux? Comment garantir une réelle bientraitance et cela dans nos diversités culturelles? Comment vivre la vieillesse, dans nos diversités, en luttant contre la fracture sociale? Comment tendre à plus de justice et d'équité?

Bien vieillir

Le vieillissement de la population est régulièrement abordé comme le pro-

blème majeur de notre monde occidental. Vieillir offre une image bien clivée: d'une part, nous avons en tête l'image «du bien vieillir» dictée par la publicité et les nombreux discours sanito-hygienistes; d'autre part, vieillir est associé à la perte d'autonomie, de rôle social. Chacun a sa propre vision de son vieillissement ou de celui d'autrui: il dépend de nos référentiels éducatifs, des valeurs que nous accordons aux capacités d'autonomie, de motricité, de communication et d'apprentissage, tant pour les autres que pour nous-mêmes... En tant que laïques, nous avons tendance à prioriser le rationnel à l'émotionnel. Il nous est malaisé de voir en la personne vieillissante l'expérience accumulée, l'ancre dans l'histoire, la mémoire vivante, pour donner sens à demain.

La population doit pouvoir trouver, à proximité de son lieu de vie, les services nécessaires. Elle veut vivre dans son cadre de vie naturel. Elle espère vieillir, avec les problèmes de dépendance associés à l'âge, dans son logement ou dans des structures à taille humaine, intégrées dans les quartiers.

La personne aidée se trouve cette fois au centre du projet. Tout l'accent sera mis sur son autodétermination et sur son autonomie. La culture hospitalière consiste trop souvent à travailler «pour»; nous voilà donc, dans ce nouveau contexte, à accompagner le demandeur d'aide dans ses propres choix. Permettre le maintien à domicile, prioriser des structures alternatives au sein des quartiers pour répondre aux nouveaux problèmes sociétaux nécessite de retisser le réseau social. Le sentiment d'isolement, d'insécurité dans les villes est une réalité à prendre en considération pour améliorer la qualité de vie.

Spécificité laïque

En situation de crise économique, les laïques que nous sommes veulent voir attribuer préférentiellement l'aide financière à tout projet qui offrira plus d'humanité, plus de liens sociaux; les professionnels et aidants de proximité œuvreront ensemble à une société plus solidaire, plus fraternelle où chacun trouvera sa juste place en toute équité. La laïcité doit jouer un rôle actif dans toute politique qui veut enracer une culture de l'attention et du respect des droits, en particulier pour les publics âgés touchés par la vulnérabilité et la précarité.

Mettre la personne âgée au centre du processus de décision en favorisant sa réelle participation, coordonner l'action, penser à des règles en vue de contrer les dérives d'une privatisation touchant particulièrement le secteur des maisons de repos paraît prioritaire. Le conseiller laïque doit trouver une nouvelle place dans la communauté, dans la cité. Les choix posés actuellement consistent en effet à prioriser les politiques dites de première ligne et de repositionner la structure hospitalière dans un réseau global.

L'assistance morale laïque –qui pourrait s'appeler plus judicieusement aide morale– se veut essentiellement humaniste.

Communiquer et partager avec ses semblables quelques soient nos âges, convictions, certitudes et croyances avec une approche neutre et bienveillante, tel est le projet que le service laïque d'aide aux personnes tente et devra continuer encore longtemps, en privilégiant avant tout un humanisme laïque. ♦

Égalité, liberté... et sous-citoyenneté

Durant le mois de juillet, la Fédération des Maisons de la Laïcité a organisé, dans les Pyrénées, un stage de 14 jours pour des adolescents. Ce nouveau projet ambitionne de faire réfléchir les jeunes au rôle qu'ils occupent et qu'ils occuperont demain dans la société; un stage qui a aussi permis de révéler les doutes, espoirs et engagement de l'Ado sapiens d'aujourd'hui.

Par Pierre Schonbrodt
Centre d'Action Laïque



Quo non ascendam ?

© Canal CAL

Ils se considèrent comme des sous-citoyens inutiles qui n'ont ni droits, ni rôle dans la société. Mais plus encore, ils ne travaillent pas et donc ne produisent rien. Pour toutes ces raisons, Maxime, 15 ans, estime: «*Nous faisons partie de ce pays mais nous n'y jouons pas un rôle important. Nous sommes encore beaucoup trop jeunes.*» L'adolescent du XXI^e siècle attend patiemment le rôle que la société lui donnera lorsqu'il aura «*18 ans et qu'il pourra lui aussi déci-*

Remise en question

En dehors du droit de vote, point d'existence. Le regard que notre jeunesse porte sur sa modeste condition est-il à ce point dévalorisant ou alors simplement cruellement lucide? Leur vision d'eux-mêmes semble en tout cas largement influencée par la méfiance quasi maladive de la société à l'égard des jeunes. Heureusement, le réalisme dont ils font preuve n'entame pas leur confiance en eux.

*der qui se trouvera à la tête de l'État», lance Fabian. Regard stupéfait de l'animateur-philosophe qui conduit les débats: «*Avez-vous la volonté de changer tout ça?*». «*Non. Il faut attendre. À notre majorité, nous aurons plus de responsabilités et notre voix comptera réellement,*» conclut Lisa-Lou.*

Ils utilisent les termes de dogme, de neutralité, de respect ou de tolérance mais leur réflexion –et c'est bien normal– est encore en construction.

Cette petite communauté d'ados s'exprime sur tous les sujets avec franchise, tout en se résignant à attendre que les années passent. Pourtant, lorsqu'on les observe attentivement au gré des ateliers philosophiques et des animations consacrées à la vie sexuelle et affective, ils sont surpris, vaguement décontenancés même, par cette attention soudaine que les adultes de «Laïcitad 2013» leur accordent. Brice Droumart, animateur, avoue «*être passionné par ces ateliers. Les jeunes ont une sorte d'étonnement naturel au monde et vont chercher ce qui est pour nous une évidence pour tout remettre en question. Je dois donc sortir ma tête de mes bouquins et pratiquer la philo dans le monde réel. Ils sont déstabilisants, l'ont toujours été, le resteront et c'est tant mieux*».

Trouver les mots

Thème suivant: l'égalité. Tous la défendent unanimement mais personne n'est dupe: racisme, inégalité entre hommes et femmes, déséquilibre entre Nord et Sud... Loin des belles envolées utopistes, nos jeunes philosophes se demandent à quoi

bon inscrire cette valeur dans notre Constitution si elle n'est pas respectée. L'égalité permet-elle d'abolir les classes sociales? «*Poser la question, c'est y répondre*», estime Florian, 15 ans, cheveux longs et t-shirt à l'effigie de Jimi Hendrix. Entre fatalisme et désillusion, l'assemblée veut réfléchir et refuse de croire en une seule vérité. «*Il n'y a pas de réponse définitive*», confie encore Lisa-Lou. «*Tout peut être remis en question et c'est très bien ainsi.*» Maxime se demande alors comment apporter des réponses à tous ces phénomènes inexplicables ou surnaturels. «*La religion les explique par Dieu*», rappelle Florian. *La laïcité tente en revanche de trouver des explications rationnelles.* «*Et si elle n'en a pas?*», insiste Maxime. Soupirs dans l'assemblée. La laïcité n'aurait-elle pas réponse à tout? C'est en tout cas autour d'elle que la dizaine de jeunes philosophes butent jusqu'à s'en remettre à leur animateur. «*Je sens bien que tous ces adolescents vivent au quotidien dans une laïcité politique. Je devine qu'ils en parlent avec leurs parents et qu'ils y adhèrent. Mais ils ont parfois du mal à mettre des mots là-dessus, surtout lorsqu'il s'agit de laïcité philosophique. Ils utilisent les termes de dogme, de neutralité, de respect ou de tolérance mais leur réflexion –et c'est bien normal– est encore en construction. Ils tricotent et ne savent pas encore trop bien où se situer*», termine Brice Droumart. Voilà sans doute le réel intérêt de ce stage: aider une cinquantaine de jeunes à trouver les mots qui définissent au mieux ce qu'ils ressentent et pensent. 



© Khaled Desouki/AFP

22 Sissi imperator

26 Europe élargie : la fable de la grenouille

**29 Les deux visages inconciliables
de la Turquie**

Sissi imperator

On le répète là-bas et ailleurs : le galonné putschiste qui, au Caire, s'emploie à faire passer par profits et pertes sanglantes l'intermédiaire (islamiste) Morsi serait « un nouveau Nasser ». C'est en tout cas, la continuité totale dans le changement apparent, un pur produit de l'époque Sadate-Moubarak. C'est assez dire si l'euphorie est de mise...

Par Patrice Lestrohan
Journaliste

Après deux générations d'immobilisme, toujours plus d'animation civique et politique sur les bords du Nil : à l'heure d'écrire ces lignes, troubles ou pas, l'Égypte se disposait, selon le calendrier de ses autorités changeantes, à organiser un deuxième référendum constitutionnel en moins d'un an. Et le troisième en moins de trois ans ! Contestée,

abominée même, la dernière Constitution en date, inspirée par les islamistes, n'a pas tenu six mois. Elle est devenue accessoire inutile le 3 juillet dernier quand, arguant d'une authentique exaspération populaire qui ne desservait ni ses intérêts ni ses ambitions, le rugueux général Abdelfatah Khalil al-Sissi, 59 ans ce mois-ci, a déposé le premier pré-



© Khaled Desouki/AFP

Sissi superman et roi des souks.

sident démocratiquement élu au pays de Cléopâtre : le si débonnaire Mohammed Morsi, l'homme des Frères musulmans, toujours détenu au secret courant octobre. À peine plus de 50% des inscrits avaient toutefois pris part, fin juin 2012, au second tour de la présidentielle à laquelle une dizaine de candidats déclarés avaient été empêchés de participer. Les scrutins républicains sont parfois choses complexes en terre arabe...

Un curieux pistolet, si l'on ose dire, que notre galonné qui, jusqu'à plus ample informé, n'aura jamais ouvert le feu que sur des compatriotes.

Omnipotents il y a cinq mois encore, les tenants du régime déchu seront-ils, en sens inverse, tolérés aux nouvelles élections de l'an prochain ? Le Raïs nouveau – le président provisoire et civil Adli Mansour joue surtout les utilités – l'a très tôt affirmé. Mais les «activités» des Frères ont été interdites en septembre, leurs biens confisqués, les chaînes de télé sympathisantes, ou supposées telles, fermées et 2 000 dirigeants de la confrérie, à commencer par leur «guide suprême», croupissent dans des geôles en attendant un procès imminent. Les rescapés qui se risqueront à ces consultations s'auto-rebaptiseront vraisemblablement «candidats indépendants».

Au spectacle des derniers rebondissements égyptiens, beaucoup ont rappelé la fameuse formule de Saint-Just : «*Pas de liberté pour les ennemis de la liberté!*» Une autre sentence historique est plus appropriée encore. Elle est prêtée, peut-être à tort, à Danton à propos des massacres de septembre 1792 : «*Il faut mettre un fleuve de sang entre eux [les tenants du despotisme royal] et nous.*» Pour créer l'irréparable. En ordonnant à la mi-août l'assaut des campements pro-Morsi (de l'ordre d'un millier de morts), al-Sissi a lui aussi voulu «*mettre un fleuve de sang*» entre l'ancien et le nouveau pouvoir. L'hécatombe, pas nécessairement achevée, rend sceptique sur un apaisement durable des tensions armées qui persistent. Aptes à l'organisation clandestine, volontaires permanents au martyre, les Frères ne sont pas de ceux qui déposent les armes sur une défaite.

Sphinx à médailles

Un curieux pistolet, si l'on ose dire, que notre galonné qui, jusqu'à plus ample informé, n'aura jamais ouvert le feu que sur des compatriotes. Et qui continue d'ailleurs dans cette voie sympathique, en réprimant régulièrement à la hussarde de mini-émeutes dans les grandes villes comme en pourchassant, dans un Sinaï incandescent, des djihadistes alliés à des bédouins en pétard contre le pouvoir central. Abdelfatah était trop jeune pour participer à la guerre du Kippour dite, en terre d'islam, guerre du ramadan (octobre 1973) et il reste secret sur ses états de

service pendant la première guerre du Golfe (l'Égypte y était engagée dans le camp occidental)...

Un pur produit de l'Égypte de l'avant-printemps arabe est en passe de tenir pour un moment les commandes de la plus peuplée des nations arabes.

Sphinx à médailles, Al-Sissi, qui feint d'ignorer les incessants appels à sa candidature présidentielle, est assurément un pieu croyant en bons termes du reste avec certains courants islamistes. La rumeur veut même que la discrète mère de ses quatre enfants porte le voile, voire, selon d'autres sources, le plus enveloppant niqab. Exhumés au lendemain du coup d'État, ses écrits passés méritent un petit rappel. Il y déplorait par exemple que certains pays —serait-ce possible?— jettent en prison des dirigeants religieux! Et plaidait encore pour des institutions politiques inspirées des plus pures traditions musulmanes, etc., etc. Autant d'avenantes dispositions qui, en leur temps pas si lointain, avaient sans doute incité Morsi à désigner cet exemplaire pré-torien président du Conseil suprême des forces armées et ministre de la Défense. Ses liens de cousinage avec un ponte de la Confrérie avaient fait

le reste. Avant de creuser la fosse finale du régime des Frères.

Le sabre et le croissant

«*Un nouveau Nasser*», clament quelques éditorialistes qui ne nous rajeunissent pas. C'est d'abord le sentiment d'innombrables citoyens de base, joyeux d'une certaine paix civile retrouvée, fût-ce dans la misère¹, et qui brandissent régulièrement des photos de l'un et l'autre leader. Un Nasser peut-être idéalisé: les quinquagénaires égyptiens d'aujourd'hui n'avaient pas dix ans à la mort du «Bikbachi» moustachu! Le rapprochement est aussi à nuancer. Rapidement pourvu d'une dimension internationale, Nasser, de fait impitoyable aux Frères, s'était fait le champion des colonisés, puis des «non-alignés», avant de se rapprocher sensiblement de Moscou. C'est vrai, d'aucuns prêtent déjà au nouveau venu al-Sissi, fâché des leçons de démocratie que lui assène Obama, une évolution comparable. Sabre et croissant réunis, le néopharaon n'en est pas —encore— tout à fait là. Et y regardera sans doute à deux fois avant de se brouiller sérieusement avec une Amérique dont il a été deux fois aussi l'élève (dans des instituts militaires): en sus d'une assistance économique bienvenue, Washington dispense chaque année à l'armée égyptienne une manne de plus de deux milliards d'euros. Les meilleurs alliés arabes des USA, l'Arabie saoudite, le Koweït et les Emirats y sont d'ailleurs allés d'une commune caution bancaire aux nouveaux gouvernants.

Les circonstances ou évènements précis qui —hors ambition personnelle, bien sûr— ont en somme «retourné» le ministre des Armées restent brumeux. Pour certains, Morsi a blessé au vif ce dignitaire déjà choyé par les régimes précédents en le contraignant à côtoyer, dans une cérémonie officielle, un commanditaire, islamiste donc, de l'assassinat de Sadate. Pour d'autres, le général se serait agacé d'une moindre considération des instances militaires, premier pilier du pouvoir égyptien depuis 1952. Il se serait surtout pénétré d'une sombre réalité: dans un pays toujours plus nécessiteux (deux millions de bouches nouvelles à nourrir, difficilement, chaque année), les Frères menaient le pays à une formidable banqueroute tout autant qu'à une dictature des «barbus» (tourisme en chute libre, 5 000 grèves en moins d'un an, inflation galopante, etc.) Sans préjudice d'une aggravation des tensions civiles. Après tout, c'est d'abord pour des raisons de salut économique qu'en son temps le même Sadate avait décidé de la paix avec Israël. Les millions de signatures réunies contre le gouvernement islamiste par de (petites) formations réellement démocratiques auront incité le putschiste des pyramides à faire vite. Des malveillants s'en disent au passage convaincus: dans la grande pagaille du printemps, l'armée aurait elle-même plus compliqué que facilité le difficile approvisionnement alimentaire...

Les faits parlent d'eux-mêmes: deux ans et demi après le tumultueux renversement d'un gérontocrate fos-

© Ho/Egyptian Presidency/AFP



Al-Sissi (à gauche) et Morsi rendent hommage à Sadate. Dans quelques jours, le premier renversera le second.

silisé, un pur produit de l'Égypte de l'avant-printemps arabe est en passe de tenir pour un moment les commandes de la plus peuplée des nations arabes. Pour remédier enfin à une situation sociale affligeante? Notre superétoilé ne s'y est pas expressément engagé... Exact, l'histoire regorge de révolutions qui n'ont changé que le nom de l'autocrate en place. Sauf heureuse surprise, dans le cas qui nous occupe, ça fait tout de même beaucoup de détours sanglants pour en revenir, selon toutes les apparences, au désordre ancien des choses... ♦

¹ Selon une étude du Programme alimentaire mondial, la dernière connue (2011), la pauvreté n'a cessé de gagner du terrain en Égypte depuis 2005. Simple exemple: les retards de croissance dus à la malnutrition affecteraient désormais près d'un tiers des moins de 5 ans (31%)!

Europe élargie : la fable de la grenouille

Le 1^{er} janvier 2004, l'Europe bouclait son «grand élargissement». Le cinquième du genre en réalité, après le premier envol de 1957 et le traité de Rome. Bilan.

Par Pascal Martin
Journaliste

Depuis plus d'un demi-siècle, l'Europe va en s'ampliant. Les six pères fondateurs (Allemagne, France, Italie et les trois pays du Benelux) ont été rejoints par d'autres États d'Europe occidentale au fil des décennies. Leur nombre est ainsi passé à quinze au milieu des années 90. Entre-temps, la réunification allemande a amorcé la «réunification de l'Europe» —une approche très «marketing» de cet assemblage géopolitique puisque jamais au cours de son histoire, l'Europe n'avait été unifiée.

La Turquie pourrait être d'ici 2050 la deuxième plus grande économie européenne.

Quoiqu'il en soit, en 2004, dix nouveaux États membres ont rejoint le club européen (Slovénie, Slovaquie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Lituanie, Lettonie, Estonie, Chypre et Malte). Dix ans plus tard, le Grand Élargissement est diversement apprécié. Il a ses observateurs et plus souvent ses critiques. Mais un constat semble réunir la majorité: pour néces-

saire qu'il soit à la construction de l'Europe et à son rayonnement dans le monde, le cinquième élargissement est aussi la cause de son immobilisme. Des *insiders* racontent combien il est devenu difficile pour les chefs d'État et de gouvernement de trouver des compromis dignes de ce nom lors des sommets. Autour de la table de négociation, le temps de parole a parfois été réduit à deux minutes par intervenant. Avec les temps morts, un tour de table prend plus d'une heure, ce qui évacue d'office les débats de fond au profit de vagues compromis et de mesurettes.

La Hongrie, si loin de l'Europe

A priori, les nouveaux États membres (les NEMs comme on les appelle encore parfois) n'auraient pas de responsabilité première dans cet immobilisme. Car il était clair dès avant l'élargissement de 2004 que, faute d'*«approfondissement»*, la machine Europe ne pourrait pas fonctionner efficacement, a fortiori lorsque le nombre de ses rouages aurait presque doublé. *«Approfondir»*, Jacques Delors l'a répété mille fois, aurait signifié davantage d'intégration. Soit une Europe

vivant ses politiques comme une communauté, et non comme un garde-manger où chacun vient se servir. C'est pourtant à ce mode de pensée, mais aussi à cette mécanique inachevée, qu'ont adhéré en 2004 les dix nouveaux États membres.

Trois ans plus tard, ce fut au tour de la Bulgarie et la Roumanie de les rejoindre. À Bruxelles, le président de la Commission José Manuel Barroso clamait haut et fort que Sofia et Bucarest étaient prêtes à rejoindre le club européen. Il suffisait —et il suffit toujours— aux voyageurs de sortir du centre de ces capitales pour découvrir des pays dont le niveau de développement avoisine celui de la Belgique au sortir de la guerre. Autant dire que leur intégration, pour généreuse qu'elle soit, ne pouvait qu'être synonyme de déséquilibre et de dérégulation. Cer-

tains «vieux» États membres, dont l'Allemagne qui livre l'essentiel de ses exportations en Europe, ont trouvé là un bassin commercial rêvé, sis à leurs portes.

Les «accidents» sont fatallement nombreux. Le cas de la Hongrie est emblématique. Le pays que l'on désignait autrefois comme le «plus européen des États d'Europe centrale» s'est endetté jusqu'au cou alors que sa population voyait son niveau de vie dégringoler. La faute aux gouvernements socialistes vénaux et corrompus qui ont précédé l'arrivée au pouvoir de l'autocrate Viktor Orbán. La faute aussi à l'Europe qui, faute d'appliquer des règles strictes en matière de bonne gouvernance et de bonne gestion, a contribué à cette crise. Dix ans après l'adhésion, la Hongrie est sans doute l'un des États de l'UE les moins... européens,



© Reuters
Le Résidence Palace, trésor art déco, succombe sous le béton. Jusqu'où pourra-t-on élargir l'Europe?

si l'on juge de l'état d'esprit de sa classe dirigeante et de sa population.

«Il est des institutions qui périssent d'un excès de politesse»

La Pologne fait en revanche figure de success-story. Une surprise! Car en 2004, si la Commission européenne a opté pour un élargissement «en bloc», c'était bien pour ne pas fâcher la Pologne, jugée décidément trop arriérée. Impossible de laisser de côté ce grand pays et son histoire sans provoquer une crise majeure. Et impossible de ne pas embarquer en même temps tous ceux qui faisaient mieux qu'elle, c'est-à-dire tout le monde ou presque. Dix ans et bien des péripéties plus tard, la Pologne est la grande gagnante de l'Élargissement. Elle s'est développée grâce à l'Europe. Mieux: elle a résisté à la crise. Cerise sur le gâteau: Varsovie a pu observer de son perchoir les tourments de l'euro, cette monnaie unique dont on ne lui prédisait les bienfaits qu'à très long terme. Aujourd'hui, c'est marie d'abandonner son cher zloty qu'elle devrait adhérer au club de la monnaie européenne. Mais pas avant 2016. Au plus tôt.

Crise économique et financière, crises nationales, immobilisme de la machine UE, populismes... L'élargissement n'est pas un fleuve tranquille et la récession n'a rien arrangé. Nombre de nouveaux venus qui pariaient sur la manne européenne, davantage que sur un projet commun et participatif, ont été douchés. Les anciens États membres, eux, jugent bon de mettre les futurs élargissements en veilleuse. La Turquie est la première visée. Mais la frilosité

ambiante n'a pas empêché la Croatie de rejoindre l'équipage européen en juillet dernier. Les pessimistes estiment que ce sera la dernière adhésion avant longtemps; les réalistes qu'on ne peut accepter Zagreb et laisser Belgrade de côté. Et, plus largement, qu'il n'y aura pas de paix garantie en Europe tant que les Balkans resteront seuls avec leurs démons. Plus loin, il y a la Moldavie, l'Ukraine, la Géorgie...

Le pays que l'on désignait autrefois comme le «plus européen des États d'Europe centrale» s'est endetté jusqu'au cou alors que sa population voyait son niveau de vie dégringoler.

Il y a surtout la Turquie qui pourrait être d'ici 2050 la deuxième plus grande économie européenne, derrière l'Allemagne. Un argument susceptible d'en contrebalancer d'autres qui s'arcboutent sur la religion, la démographie et la culture, à Berlin ou à Paris. L'Europe a bricolé laborieusement son dernier élargissement, mais on voit mal comment elle pourrait dire définitivement non aux suivants. «*Il est des institutions qui périssent d'un excès de politesse*», écrivait Vaclav Havel. Un visionnaire? ¶

Les deux visages inconciliables de la Turquie

Ils étaient plus de deux millions à défiler dans les rues d'Istanbul, Ankara, Izmir et Antalya cet été, pour dénoncer l'autoritarisme du parti islamо-conservateur AKP. En point de mire, le premier ministre Recep Tayyip Erdogan. Accusé par les laïques de vouloir islamiser le pays depuis son arrivée au pouvoir en 2002, il sera candidat aux premières élections présidentielles au suffrage universel direct, prévues en août 2014. Et les sondages le donnent déjà largement gagnant.

Par Benoît Feyt
Centre d'Action Laïque

Ceux qui ont cru que la révolte de cet été marquerait un tournant dans la vie politique turque ont rapidement dû déchanter. Après plus de dix ans d'exercice du pouvoir, la base électorale de l'AKP ne donne aucun signe sérieux d'érosion. Et pour cause, la ligne de fracture qui traverse aujourd'hui la Turquie semble immuable. D'un côté, les partisans d'Erdogan, de l'autre, ses opposants. Et, entre les deux, un gouffre qui ne cesse de croître. Les sondages réalisés dans la foulée des manifestations du parc Gezi à Istanbul sont

Après plus de dix ans d'exercice du pouvoir, la base électorale de l'AKP ne donne aucun signe sérieux d'érosion.

clairement favorables aux partisans du pouvoir en place. Alors que les principales formations politiques d'opposition, comme le Parti républicain du peuple (CHP, kémentistes) et le Parti d'action nationaliste (MHP, extrême droite), stagnent respectivement à 20 et 13%, l'AKP bénéficie toujours de 43% d'intentions de vote.

Haro sur l'adultère

Ces chiffres ne rassurent guère ceux qui dénoncent depuis plusieurs années le rigorisme conservateur du régime, ses dérives autoritaires et ses atteintes à la laïcité. Il est vrai que, depuis son accession au pouvoir en 2002, le premier ministre Erdogan n'a rien fait pour rassurer les laïques. Il a, notamment, soutenu une loi criminalisant l'adultère (avant d'y renoncer sous la pression de l'Union européenne avec laquelle la Turquie entretient toujours des pourparlers d'adhésion) et com-



© DR

Plus de rouge à lèvres pour les hôtesses turques.

paré l'avortement à un meurtre. Tandis qu'il mène une croisade contre la vente d'alcool (désormais interdite aux alentours des écoles et des mosquées), il a fait passer des mesures favorables à l'enseignement religieux (les lycées *Imam Hatip*) et vient, tout récemment, de lever l'interdiction du port du voile dans certaines écoles et dans la fonction publique. Les hôtesses de Turkish Airlines sont vues interdire de porter du rouge à lèvres et les étudiants de s'embrasser en les rues, alors que les journalistes n'ont jamais été aussi nombreux à croupir en prison et que plusieurs artistes se voient obligés de fuir le pays par peur de représailles. Dernier en date, le célèbre pianiste Fazil Say, condamné pour blasphème après une série de tweets moquant la religion musulmane.

Bière ou prière

Lors de la révolte du parc Gezi à Istanbul en juin dernier, on pouvait lire sur les pancartes des manifestants des slogans résumant bien l'inquiétude des opposants à Erdogan. «Des écoles, pas des mosquées. La liberté de parole, pas la prison. De la bière, pas de l'ayran [boisson traditionnelle turque à base

de yaourt]. La démocratie, pas le fascisme. La Turquie, pas Dubaï». Autant de revendications qui illustrent bien la crainte des laïques attachés à l'héritage de la République d'Atatürk de voir leur pays se muer en République islamique si Erdogan venait à remporter les élections présidentielles programmées en août 2014.

Pour nous, laïques, il représente clairement une menace pour notre style de vie.

«Il y a encore quelques années, les Turcs avaient l'habitude de boire en rue et de prier à la maison», explique Ferhat (prénom d'emprunt), un restaurateur kurde implanté depuis de nombreuses années dans le quartier historique de Sultanahmet à Istanbul. «Depuis que l'arrivée au pouvoir de l'AKP, c'est l'inverse. Pour nous, laïques, il représente clairement une menace pour notre style de vie mais le problème vient aussi de l'offre politique. Nous n'avons personne vers qui nous tourner. Entre les ultranationalistes racistes et violents du MHP et les kényalistes du CHP qui ont longuement entretenu des liens avec les précédentes juntas militaires, qui portera nos revendications de plus de liberté?»



© Sezayi Erken/AFP

Deux étudiantes voilées assistent aux manifestations laïques en faveur d'une annulation de l'amendement constitutionnel supprimant l'interdiction du voile dans les universités.

Des universités sans voile en Turquie, est-ce encore possible ?

Services publics, la croisée des chemins

Peut-on se passer de services publics ? C'est ce que voudraient imposer les tenants du «tout au marché» —parmi lesquels les tout-puissants législateurs européens. Cela étant, chaque privatisation est-elle à bannir ?



Services publics, la croisée des chemins

Peut-on se passer de services publics ? C'est ce que voudraient imposer les tenants du «tout au marché» –parmi lesquels les tout-puissants législateurs européens. Cela étant, chaque privatisation est-elle à bannir ?

L'expérience britannique d'une privatisation des chemins de fer ne plaide pas en faveur d'une libéralisation totale des services offerts par l'État, surtout s'ils ne sont pas assortis d'OSP (obligations de service public). Prester ce dont les citoyens ont besoin mais qui n'est pas rentable, telle est la mission des services publics. Vouloir les privatiser, c'est supprimer la garantie de continuité de ces services. Car à l'inverse de l'État, une société privée peut toujours fermer ses portes quand elle le décide, abandonnant ses clients à leur triste sort pour aller voir ailleurs si l'argent est plus sonnant.

La concurrence ne serait-elle pas bienvenue dans certains secteurs ? On peut se poser la question, pour le bien-être des usagers. Le but de ce dossier n'est pas de prendre position même si, ne nous en cachons pas, le CAL plaide publiquement en faveur de services publics de qualité pour tous les citoyens : éducation, transports, énergie, soins de santé et prestations sociales sont des besoins fondamentaux pour la bonne marche desquels la collectivité paie des impôts. Si demain on privatise les pensions, remboursera-t-on les cotisations ?

Yves Kengen
Rédacteur en chef

L'heure ou leurre du service public ?

Les services publics ont été et sont des éléments constitutifs du modèle de démocratie renforcée bâti après la guerre de 1939-1945, un modèle qui a profondément transformé «l'organisation du système politique en vue d'une meilleure réalisation de l'égalité.»¹

Par Olivier Starquit²
Maître en traduction, en relations internationales et
en politique européenne – ULg

Mais, entre-temps, quatre décennies de néolibéralisme ont érodé ce modèle et aujourd'hui, le poids de l'endettement sert de prétexte à leur démantèlement. Celui-ci, de plus en plus marqué, aurait pour objectif de favoriser en permanence les conditions institutionnelles d'une concurrence libre et non faussée. Pariant sur l'accompagnement de cette évolution, les partis sociaux-démocrates ont participé et participent encore à cette entreprise, même si, dans leur chef, les privatisations sont menées dans la dénégation, par étapes ou par contournement.

**Nous ne sortirons
de l'épuisement
idéologique de notre
époque que par la
résurgence d'une
critique puissante du
système.**

Rappelons une évidence : les services publics avaient clairement été conçus comme des outils de redistribution des richesses produites, financés par le biais de l'impôt. C'est d'ailleurs dans cette optique d'échange entre les gains de productivité et la paix sociale qu'ils ont été mis en œuvre. Ce qui a permis de créer des services publics répondant ainsi à l'essentiel des besoins des usagers en mettant notamment à leur disposition des biens matériels et immatériels gratuitement ou à un prix abordable, aux mêmes conditions et sans interruption (principes d'égalité, d'accessibilité et de continuité).

Façadisme

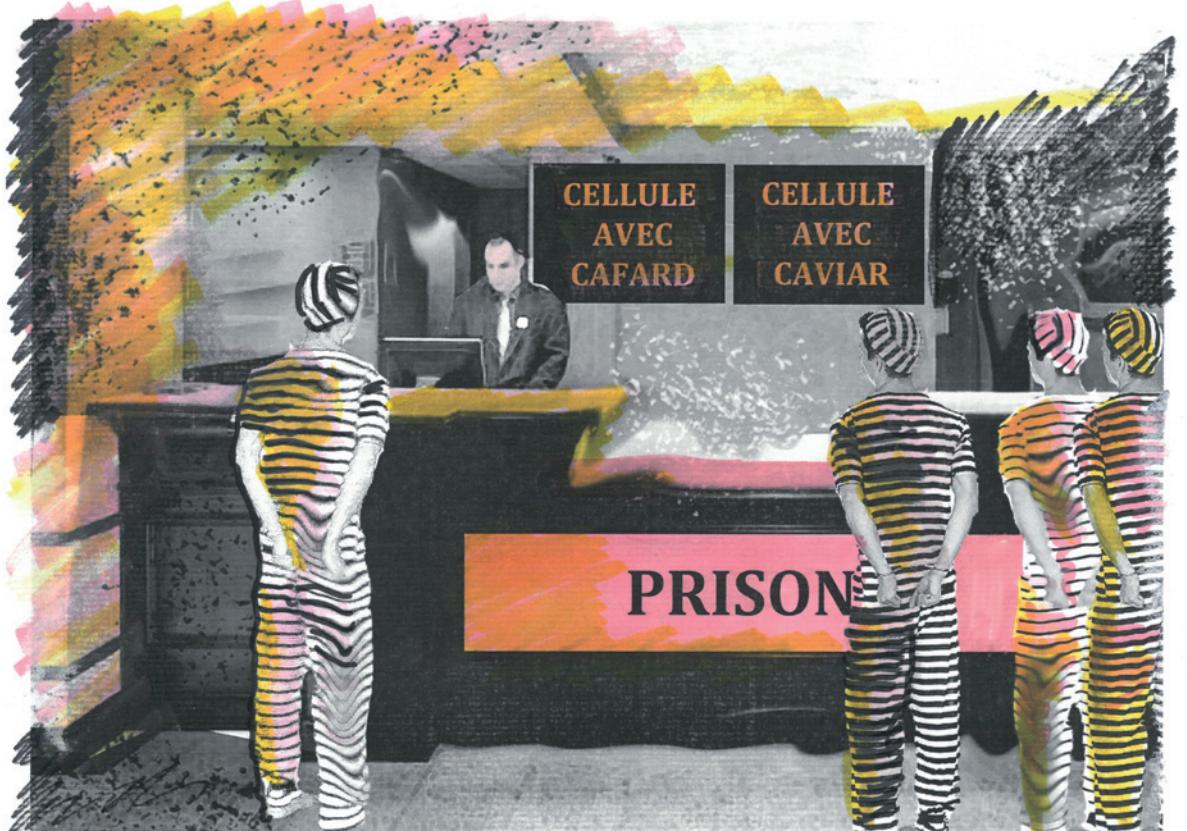
Face à un capitalisme qui a procédé via l'accumulation par dépossession, les services publics constituaient un obstacle à détruire. Ce qui advint. Pour en arriver à ce que l'on pourrait appeler un service public en trompe-l'œil ou à du façadisme,

¹ Corinne Gobin et Geoffroy Matagne, «Dépasser la dichotomie conflit/accord pour penser la démocratie», dans *Le conflit social étudé*, Roser Cusso et al. (eds), Louvain-la-Neuve, Academia Bruxellant, 2008, p. 27.

² Auteur de *L'individu privatisé. Le service public pour la démocratie*, Bruxelles, Espace de Libertés, 2009, 96 p., coll. «Liberté j'écris ton nom», toujours disponible au prix de 10 euros.

Infos : editions@laicite.net





soit une version «Canada dry» des services publics : ça en a le goût, ça en a l'odeur, mais ça n'est pas du service public. De fait, après des «réformes», un regard plus en profondeur sur le service public permet de voir que seul le nom –la façade– garde ses traits caractéristiques : l'intérieur a été revisité à la sauce néolibérale, comme si pour sauver les meubles, il fallait tout simplement vider toutes les pièces et garder la façade !

³ Denis Collin, *La longueur de la chaîne. Essai sur la liberté au XXI^e siècle*, Paris, Max Milo, 2011, p. 69.

Ainsi, dans une stratégie d'apaisement de la méfiance des partisans d'un service public, l'illusion est donnée que celui-ci continue d'exis-

ter alors qu'il a été vidé de son contenu. «*Loin d'être une déséatisation, la libéralisation du secteur public est au contraire une transformation de la gestion étatique qui se modèle sur celui d'une entreprise.*»³ À côté de la libéralisation, de la privatisation et de la filialisation, les notions de service universel et de «managérialisation» des services publics ont également servi en réduisant les services publics à une sorte de service minimum : les sous-investissements ont provoqué la dégradation de ces services, parfois pour en préparer la privatisation. Les directives adoptées au niveau européen et les décisions de la Cour de justice ont éga-

lement provoqué la libéralisation de plus d'un secteur. Or, «*plus la logique de rentabilité devient prédominante, moins les services publics sont des vecteurs de réduction des inégalités et d'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre; plus les usagers sont appréhendés comme des consommateurs, plus le critère de la solvabilité devient prédominant pour accéder au service*»⁴. Cela a fatallement conduit à une dégradation du service et des conditions de travail de leur personnel.

Fétichisme

Face à cette managérialisation des services publics, il s'agit tout d'abord de savoir si le marché est «*réellement en mesure de satisfaire ces besoins en intégrant les exigences d'égalité, de continuité, d'adaptabilité, de lisibilité et de durabilité*»⁵ et de réfléchir comment mettre en place d'autres modèles de vie en dehors du fétichisme de la marchandise. Ainsi, même si la gratuité n'existe pas, rien n'est plus alternatif au marché que celle-ci puisqu'elle instaure dans les faits une vieille utopie communiste et libertaire : à chacun selon ses besoins. En outre, elle propose une issue plausible, bénéfique, féconde et efficace au règne des rapports marchands. Partant, puisque la gratuité est aimée, ne serait-elle pas un outil adéquat pour permettre une posture offensive des partisans des services publics ? Il faudrait donc décider «*quels sont les services publics qui doivent être gratuits et financés collectivement*»⁶. Cette reconquête progressive d'espaces de vie permettant

de nous libérer des mécanismes évoqués supra, d'approfondir la démocratie, de développer la citoyenneté et l'exercice des droits qui l'accompagnent passe donc par une réappropriation des services publics. Il est donc vital et urgent de définir une série de secteurs et de services qui doivent être gérés par la puissance publique.

Les services publics avaient clairement été conçus comme des outils de redistribution des richesses produites, financés par le biais de l'impôt.

Un autre enjeu important pour les progressistes européens est celui du développement d'initiatives industrielles publiques et de services publics européens. Également dans le cadre de la transition écologique, «*il conviendrait peut-être de définir démocratiquement quelques besoins élémentaires, de les faire financer par la collectivité et d'en offrir à tous la satisfaction... Un tel programme comporterait un triple avantage. Politique : il est irrécupérable par les libéraux ou par l'extrême droite. Écologique : il évite une relance keynésienne... et il privilégie aussi des besoins qui ne seront pas satisfaits par la production d'objets inutiles dans les pays à bas salaires, suivie de leur transport en conteneurs d'un*

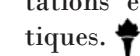
⁴ Louise Gaxie et Alain Obadia, *Nous avons le choix, penser le souhaitable pour ouvrir d'autres possibles*, Paris, Fondation Gabriel Péri, 2013, p. 391.
⁵ Op. cit., p. 394.
⁶ Op. cit., p. 397.



*bout à l'autre de la terre. Un avantage démocratique enfin : la définition des priorités collectives (ce qui deviendra gratuit, ce qui ne le sera pas) ne serait plus réservée à des élus, à des actionnaires ou à des mandarins intellectuels issus des mêmes milieux sociaux*⁷.

inéluctable. Partant, à la place d'une reddition en rase campagne, rien ne les empêche d'élaborer un projet de société dans lequel le service public constitue la pierre angulaire de la défense de la démocratie. Cette dernière, liée au développement de la citoyenneté et à l'exercice des droits qui l'accompagnent, nécessite des services publics qui développent une pertinence sociale.

À l'heure où le capitalisme entraîne les sociétés dans une authentique crise de civilisation, tous ses opposants se devraient «*d'assumer la pleine radicalité d'un positionnement irréconciliable avec les postulats idéologiques de la société capitaliste*



» et devraient ensemble construire du commun pour les communs. Nous sommes enclins à dire que «*nous ne sortirons de l'épuisement idéologique de notre époque que par la résurgence d'une critique puissante du système*

⁸

⁹

⁷ Serge Halimi, «Stratégie pour une reconquête», dans *Le Monde diplomatique*, septembre 2013.

⁸ Ugo Palheta «L'illusion méritocratique ou l'impensé d'une sociologie sociale-conservatrice», dans *La Revue des Livres*, n°13, septembre-octobre 2013, p. 50.

9 Cornelius Castoriadis, *Post-scriptum sur l'insignifiance*, Paris, L'Aube, 2007, p. 26.

Pertinence sociale

Par une appropriation populaire et par le rapport de forces, les services publics, forme de «déjà-là émancipateur» pourraient se muer en de véritables laboratoires d'expérimentations et d'innovations démocratiques.

Trop souvent prisonniers d'un pré-tendu réalisme, les représentants politiques oublient que rien n'est

Services publics, État social: sous la pression du marché intérieur¹

La question de la place du service public ou de l'intervention publique, que ce soit par des subventions publiques ou de la réglementation, n'est pas neuve et continue de constituer un «débat irritant» –pour reprendre les termes de Mario Monti dans son dernier rapport sur la relance du marché intérieur².

Par Manuel Paolillo et Muriel Rabau
SPF Sécurité sociale

Les discussions «à l'Europe» prennent des vocables à sonorité peu consensuelle: service d'intérêt général économique ou non, services sociaux d'intérêt général, mandattement, délégations de service public, pour n'en citer que quelques-uns, ce qui semble donner au débat une apparence de technicité outrancière. Il est pourtant essentiel dans la mesure où il s'agit ni plus ni moins de la possibilité même de l'intervention publique, des conditions encadrant la qualité de prestations et des financements.

Au vu de la pénétration du droit du marché intérieur et de la concurrence dans nos services publics et notre protection sociale, l'Europe de la subsidiarité est aujourd'hui illusoire. En d'autres termes, si les Pays-Bas (voir plus loin) doivent modifier leur réglementation sur le logement social pour répondre à des impératifs de concurrence, en quoi cette subsidiarité existe-t-elle encore?

L'argument de la subsidiarité pour dire que l'Europe n'agit ou ne peut pas agir dans le social ne tient dès lors plus la route... La marge de manœuvre des États, des collectivités régionales et territoriales s'en retrouvera forcément réduite.

Les règles en question : un enfer de technicité

Les «irritations» les plus manifestes ont vu le jour avec la directive services (ex-Bolkestein), qui a charrié également son lot de craintes, parfois fantasmées, sur la libéralisation. Il reste qu'aujourd'hui, être ou ne pas être dans le champ d'application de la directive services est d'actualité. Ainsi, si un service social relève de la directive, alors que certains d'entre eux ont été exclus à des conditions restrictives, toutes les conditions d'agrément pour exercer une activité sont «suspectes». C'est ainsi que la Cour de justice renvoie

¹ Muriel Rabau, conseillère générale et Manuel Paolillo, attaché, travaillant à la DGAppui stratégique du SPF Sécurité sociale. La présente contribution ne reflète que leurs opinions personnelles en tant qu'experts. Le lecteur peut les contacter aux adresses mails suivantes: muriel.rabau@minsoc.fed.be, manuel.paolillo@minsoc.fed.be

² Mario Monti, *A new strategy for the single market at the service of Europe's economy and society*, Report to the President of the European Commission José Manuel Barroso, 9 May 2010.

³ Affaire C-57/12, Femarbel ASBL contre Commission communautaire commune.

⁴ Affaire C-355/00, Freskot AE contre El-liniko Dimosio.

⁵ Affaire C-133/12, Stichting Woonlinie e.a. / Commission.

⁶ Coordination bruxelloise d'institutions sociales et de santé. En gros, les hôpitaux Saint-Luc, Saint-Jean et les Cliniques de l'Europe (NDLE).

⁷ Affaire T-137/10, Coordination bruxelloise d'institutions sociales et de santé (CBI) contre Commission européenne.

⁸ Affaire C-119/06: quand la région de Toscane passait par «les miséricordes» plutôt que par marché public...

au juge belge la vérification d'un service «réellement social» dans un contentieux qui oppose la COCOM à la Fédération des maisons de repos privées de Belgique (Femarbel) qui considère que les conditions qui lui sont imposées sont disproportionnées, et devraient être invalidées au regard de la directive services³. Les articles du Traité sont aussi depuis longtemps directement invoqués pour contester des réglementations, notamment pour des assurances sociales qui ne pourraient voir le jour que pour autant qu'elles n'empêchent pas le développement d'assurances privées⁴.

Être ou ne pas être «eurocompatible»

Un débat moins visible, mais plus préoccupant selon nous, concerne la compatibilité des subventions publiques avec les règles européennes de concurrence, en particulier celles relatives aux aides d'État. En principe, les aides d'État sont interdites au vu du principe d'une saine concurrence entre les opérateurs. Le traité prévoit des dérogations à l'application de la concurrence pour les services d'intérêt général. Or, le carcan des règles édictées par la Commission à la lumière de cette dérogation rend ces règles très difficiles à appliquer dans la pratique, car principalement axée sur une conception marchande. Suite à une plainte d'un opérateur marchand, le secteur du logement social aux Pays-Bas, très étendu et couvrant traditionnellement également la classe moyenne, s'est vu prié de

revoir son étendue car empiétant sur le marché de la propriété privée. Ce cas est également pendant devant la Cour de Justice⁵. Les hôpitaux publics bruxellois IRIS connaissent le même type de contestation par la CBI⁶, au motif qu'une subvention ne serait pas «eurocompatible» avec les aides d'État⁷. D'autres cas similaires ont vu le jour, notamment sur les régimes fiscaux dérogatoires pour les entreprises publiques aux Pays-Bas. Plus grave encore, la Commission a considéré que des exemptions fiscales portant sur des activités communales de formation sont illégales car elles entraînent la compétitivité. Elle vise bien ici l'aide publique vers le secteur public. Le champ même du secteur public et social est dès lors mis en cause au regard des marchés potentiels qui peuvent être développés.

Les marchés publics viennent compléter ces discussions, dans la mesure où ils semblent être considérés comme l'alpha et l'oméga pour toute «externalisation», pouvant mettre à mal de séculaires coopérations publiques-privées comme pour le transport de malades⁸. Les derniers débats sur la réforme de la directive sur les marchés publics ont montré une nouvelle fois comment le marché est considéré comme une panacée, même pour les «services» de sécurité sociale obligatoire désormais inclus dans le champ d'application du projet de directive. Des opérateurs publics ou sociaux y sont considérés comme des entreprises, faisant fi d'un véritable débat politique.



Remarchandisation du social

Les derniers textes de la Commission nous semblent aujourd'hui s'inscrire dans une recherche un peu vain de l'autolégitimité des règles du marché intérieur. Ainsi les encadrements –assez stricts– des compensations de service public permettraient de s'assurer que les budgets publics vont là où c'est réellement nécessaire, et que les montants octroyés ne dépassent pas la stricte nécessité de la mission d'intérêt général. Les marchés publics permettraient de manière transparente d'octroyer un budget public au candidat le plus apte (pas nécessairement le moins

cher). A priori, personne n'aurait rien à y redire. Mais comment raisonnablement envisager que les outils de marché que sont la concurrence et les marchés publics soient à même d'être adaptés à des services publics et/ou sociaux qui, par leur nature, sont nés des défaillances du marché? À moins de considérer qu'il y a là des marchés «à prendre» dans certains secteurs devenus rentables, auquel cas le lecteur nous autorisera à y voir une remarchandisation du social. Cette dernière question mérite d'être mise en perspective avec les politiques sociales qui s'orientent au niveau européen vers un ciblage envers les plus dému-

nis. En d'autres termes, la politique sociale rendue ainsi résiduaire ne devrait être tournée que vers les plus pauvres, laissant au marché le soin de s'occuper des classes moyennes et favorisées. C'est un projet, qui semble cohérent avec les politiques de surveillance macroéconomiques et budgétaires, qui exercent également de fortes pressions sur les régimes sociaux. Pour rappel, ce qui fonde la sécurité sociale, c'est une assurance collective solidaire qui garantit des droits sociaux et un niveau de bien-être dans certaines circonstances de vie. La protection sociale est au cœur de notre modèle social, et les valeurs qu'elle porte ne devraient jamais être délaissées au profit de règles économiques peu adaptées à la solidarité. Devons-nous continuer à accepter que la jurisprudence européenne incertaine,

évolutive, contradictoire, et parfois inquiétante dise, seule, le droit applicable aux systèmes sociaux ?

Aujourd'hui, au vu du désamour croissant entre les citoyens et l'Europe, et compte tenu des textes fondateurs, le pari est difficile de trouver des pistes qui permettraient de rétablir un équilibre –actuellement constamment fragilisé– entre valeurs sociales fondamentales et exigences économiques. Mais difficile n'est pas impossible. Ne serait-ce pas plutôt par la consécration des droits sociaux par le droit et les politiques de l'UE qu'on rassurerait le citoyen européen pour le rabibocher avec un projet de vivre ensemble le ramenant au centre du jeu ? 



Rail belge et voie de garage

En Belgique comme ailleurs, le train a longtemps été une affaire de monopole d'État. Les infrastructures ont été développées dans les limites des frontières, sans chercher à rallier le rail du voisin. Qu'à cela ne tienne. L'Europe, dès 1991, dé(ver)rouille le secteur en créant un réseau européen et en ouvrant le marché à la concurrence.

Par Olivier Bailly
Journaliste

Cela fait maintenant plus de vingt ans que l'Europe serine sa volonté d'un rail européen intégré. La Commission réclame, entre autres, des entreprises ferroviaires indépendantes de l'État, ainsi que des structures comptables séparant activités de transport et gestion de l'infrastructure. Les années 2001, 2004 et 2007 ont constitué autant de stations pour ouvrir à la concurrence les services ferroviaires. Avec comme bilan une concurrence au niveau des marchandises pour l'entièreté des liaisons et le trafic international des voyageurs (en 2010)¹.

Mais à en croire le site d'informations Toute l'Europe, «*dix ans après le premier paquet ferroviaire, le bilan concernant les améliorations apportées pour lutter contre le déclin du rail est très négatif. En effet, le transport ferroviaire n'a pas réussi à se hisser à la hauteur des autres modes de transport, en particulier du transport routier. Ainsi, entre 1996 et 2008, la part du fret ferroviaire a décrue de près*

*de 2%, pour se fixer à 10,8%, tandis que le fret routier a augmenté de 42,1 à 45,9%, et ce alors même que le transport de marchandises gonfle sans discontinuer d'environ 2,3% chaque année. Les services ferroviaires transnationaux se heurtent toujours à de nombreux obstacles techniques, juridiques et politiques*².

Pour rentrer dans la course, la locomotive publique devra se détacher d'un train d'endettement consolidé pesant 3 milliards d'euros.

La Commission voit à ce point rouge qu'elle a traduit treize États membres devant la Cour de justice pour «*ne pas avoir correctement mis en œuvre différents volets du premier*

¹ SNCF-Holding, «Le client, au cœur de nos préoccupations», rapport annuel 2012.

² «L'espace ferroviaire unique européen», mis en ligne le 6 août 2013, sur www.toutelurope.eu.

paquet ferroviaire! Dans la ligne de mire du chef de gare européen : l'entretien et le développement insuffisants des infrastructures ainsi qu'un manque de concurrence. Si les premières décisions ont concerné essentiellement le frais de marchandises, les voyageurs vont à leur tour bien-tôt rentrer dans les paquets.

Privatiser le train?

La SNCB, opérateur public, va-t-elle réussir à s'inscrire dans ce nouvel environnement ? Le défi n'est pas mince. Pour rentrer dans la course, la locomotive publique devra se détacher d'un train d'endettement

consolidé pesant 3 milliards d'euros. Dans pareil contexte, Herman De Croo (VLD), ancien ministre des Communications, chantait dès 2007 (et répétait le couplet en 2011³) les charmes d'une SNCB aiguillée vers le privé : «*Je constate que les chemins de fer belges coûtent à la collectivité (investissements, subsides) 100 milliards de francs belges (2,5 milliards d'euros par an), soit 2 fois le budget du Congo et tout ça pour transporter seulement 7% des navetteurs. Ce coût est trop important pour le rendement. Par conséquent, il faut faire quelque chose et armer la SNCB pour l'avenir, d'où la privatisation. Car, dans 5 ou 10 ans, il y aura une concurrence sur le rail*

³ Herman De Croo, «La SNCB nous coûte le moitié du budget congolais chaque année», mis en ligne le 30 juin 2011, sur www.rtb.be.



belge en matière de transport passagers.»⁴ Excepté au creux de l'oreille de la Liste De Decker, cet appel n'a pas trouvé d'attention.

Comment, dès lors, offrir un service public de qualité dans un environnement libéralisé, exigeant des modifications radicales des structures publiques (voir encadré) ? Le choix du gouvernement est clair : il s'est assis en classe économique dans l'aventure du rail. L'heure est à la rentabilité, à la restriction budgétaire et au profil bas. On assure les acquis. Les uniques priorités : garantir une sécurité maximale, améliorer la ponctualité des trains. Deux soucis partagés par une écrasante majorité des navetteurs. À la place du plan ambitieux à 42 milliards d'Infrabel pour développer le rail, le gouvernement fédéral a opté pour un scénario à 26 milliards (étalés de 2013 à 2025). Dès le conclave budgétaire de fin 2012, une réduction de 50 millions d'euros du budget d'investissement a été décidée. Le train du futur est mal parti... Il est même toujours en gare. Le plan d'investissement 2013-2025 n'a toujours pas été validé. Les Régions devaient définir leurs priorités, à charge pour le ministre Labille d'arbitrer les demandes avec une enveloppe de deux milliards (selon une clé 60% en Flandre et 40% en Wallonie). Problème : en octobre 2013, les priorités wallonnes n'étaient toujours pas arrivées. Changement de ministre, manque de communication entre niveaux de pouvoirs, mais peut-être aussi... lutte de pouvoirs de communalistes pour amener cer-

tains investissements dans leur territoire électoral.

Quoi qu'il en soit, le rail ne se déploie plus à travers campagnes et villes pour irriguer les terres. Le transport ferroviaire n'est plus considéré comme un élément structurant du paysage belge. Et tant pis pour la mobilité durable. Tandis que les rangs des voyageurs grossiront de 43% d'ici 2030 selon le bureau du plan, le personnel SNCB+Infrabel diminuera entre 2013 et 2018 de 4,5%.⁵

Moins de trains, plus de voyageurs

En attendant les investissements, les désinvestissements, eux, ont déjà été entamés. Côté gare, au 1^{er} juillet 2013, 39 gares ont baissé une dernière fois le volet de leur guichet⁶.

Le sourire de la guichetterie est remplacé par des automates de vente. Comment ces gares furent-elles sélectionnées ? Simple : moins de 100 billets y étaient vendus par jour⁷. Côté trains et lignes, la SNCB a supprimé 170 trains du trafic intérieur et 23 trains transfrontaliers à partir de décembre 2012. Cette mesure a concerné 2800 voyageurs. Objectif ? Une économie de l'ordre de 13 millions d'euros à l'horizon 2015⁸, en parfait accord avec les mesures d'économie qui doivent mener à un équilibre financier en 2015⁹.

Dans le plan d'investissement 2013-2025 d'Infrabel, trois catégories d'entretien des rails sont proposées, ce qui en a fait hurler certains sur

⁴ Herman De Croo, «Privatiser la SNCB?», dans *La Libre Belgique*, 19 mars 2007.

⁵ Sans compter le sort, non décidé, des 3500 personnes de la SNCB-Holding qui disparaît début 2014. Lire Éric Renette, «Nouvelle SNCB : plus dure sera la dette», dans *Le Soir*, 26 septembre 2013.

⁶ SNCB-Holding, rapport annuel 2011.

⁷ «La SNCB va fermer les guichets dans 38 gares», RTBF Info, mis en ligne le 15 juillet 2011, sur www.rtb.be

⁸ Belga, «SNCB : le conseil d'administration avalise la suppression de 170 trains nationaux», mis en ligne le 18 octobre 2011, sur www.trends.be.

⁹ «SNCB : des résultats fortement améliorés en 2012», mis en ligne le 6 avril 2013, sur www.belgianrail.be.

Les correspondances mal assurées de la SNCB

En 2005, la SNCB, alors structure unique, a réparti ses activités en trois entreprises autonomes : Infrabel gérait le rail (infrastructure du réseau), la SNCB gérait les wagons (l'offre de trains et le matériel roulant). La SNCB-Holding chapeautait les deux structures, gérant le personnel, l'informatique, 37 grandes gares. Cette réorganisation a entraîné des surcoûts et des difficultés opérationnelles qui ont amené le gouvernement à revoir leur copie dès 2013. La SNCB-Holding et les missions de la SNCB et Infrabel sont renforcées. Cette restructuration prend fait début 2014.

l'abandon imminent des lignes les moins bichonnées. À tort. « *Infrabel propose d'organiser l'entretien des lignes en fonction des charges supportées par celle-ci*, précise Frédéric Sacré, porte-parole d'Infrabel. Selon le trafic, les masses supportées, les besoins sont différents. Aucune ligne n'est appelée à disparaître endéans les deux ans». Il n'empêche, moins de gares, moins d'entretiens, il reste à prier que les conclaves suivants laisseront tranquilles les investissements du groupe SNCB, sinon l'hypothèse d'un réseau se rétrécissant deviendrait plus concrète.

Que des gares et des lignes s'effacent devant la logique économique, personne ne s'en étonnera. Mais ce train d'austérité laisse les précarisés sur le quai. Selon le rapport sur la pauvreté (fédéral), « *les entreprises publiques comme la SNCB et la Poste, de par la nature de leur offre de services, favorisent le lien social et facilitent l'accès à divers contacts et ressources. Pouvoir se déplacer, répondre à une invitation des services publics, se rendre sur son lieu de travail... autant de raisons de rendre les services offerts par les entre-*

prises publiques plus accessibles pour citoyens les plus démunis. »

Le train de l'austérité laisse les précarisés sur le quai.

L'accessibilité des services offerts par la SNCB est toujours entendue comme une question économique, jamais comme une question de disponibilité horaire et géographique des trains. À quoi bon avoir la gratuité si le train n'arrive plus à proximité?

Toujours plus de voyageurs pour moins de personnel, moins de gares, moins de lignes, moins de réseau. Et si le rail belge menait vers une voie de garage ?

À vendre : université!

L'université est-elle à vendre ? Ou (s')est-elle déjà vendue ? En février 2012, la lettre de démission d'Annick Stevens, docteur en philosophie de l'Université de Liège (ULg) relançait le débat sur la marchandisation de l'enseignement supérieur¹. Elle y stigmatisait l'inclination croissante des institutions à rencontrer demandes et intérêts de l'entreprise, après avoir été, dans un premier temps, contraintes par l'Europe et plus précisément la déclaration de Bologne du 19 juin 1999, qui vise à créer un espace européen ouvert de l'enseignement supérieur.

Par Fabrice Voogt
Journaliste

Un agenda européen capital, puisqu'il aurait, selon le sociologue Mateo Alaluf (ULB), fait « *basculer les universités dans un autre monde* »². Un monde où les filières, autonomisées et mises en concurrence, tentent de conquérir les étudiants devenus des « *parts de marché* » et où les « *programmes* » de cours sont renommés « *catalogues* » de « *l'offre de formation* »; un monde où « *les universités doivent être attractives pour les investisseurs* » et où « *les employeurs manifestent, souvent de manière agressive, leurs besoins supposés de diplômes* ». à ce que Mateo Alaluf nomme les « *signaux du marché* », à savoir des « *incitations* » permettant de « *signaler les meilleurs étudiants au marché du travail et de promouvoir les scientifiques qui le méritent* ».

Modifier les objectifs

Selon Mateo Alaluf, l'université devient une sorte de « *marque* », valorisée ou non par les « *rankings* », comme le classement de Shanghai, dont les recteurs condamnent l'« *absurdité* » des critères, sauf quand leur institution y occupe une position avantageuse, ou en progression, parmi toutes celles de la Communauté française. Quand certains déplorent ce modèle « *clientéliste* », d'autres, sans forcément lui donner cette étiquette, l'encouragent.

Ainsi, Jean Hindriks, *senior fellow* à l'Itinera Institute et professeur d'économie à l'UCL, estime qu'il y a un changement dont on n'a pas suffisamment tenu compte, à savoir l'explosion du nombre d'étudiants: « *En quelques*

¹ Jean-François Bachelet s'était déjà penché sur la question en 2003 dans *L'université impossible*.

² Le savoir dans la démocratie du marché (coll. « Liberté j'écris ton nom »), toujours disponible.

² Mateo Alaluf, « *Modernisation de l'université* », dans *Politique, revue de débats*, n°62, décembre 2009.

Ne pas prendre en compte la réalité du marché de l'emploi serait ridicule.

Ce modèle entraînerait une série de dérives, comme celle de contraindre les chercheurs à publier toujours davantage pour mieux répondre

décennies, on est passé d'une petite élite qui traversait l'université à près de 40% des jeunes qui passent par l'enseignement supérieur, universités et hautes écoles.» Selon lui, l'université ne peut plus continuer à fonctionner comme si elle devait former une élite (futurs chercheurs ou membres du corps académique), car «la toute grande majorité des étudiants est destinée à aller sur le marché du travail, hors secteur académique»³. Il s'agirait donc, non pas de sacrifier l'excellence mais de «modi-fier nos objectifs»: «Non pas coller aux besoins immédiats d'un marché qui change, mais évoluer avec les pratiques professionnelles et les nouveaux métiers». Une lecture que partage le recteur de l'ULg Bernard Rentier qui, tout en pointant «la menace d'une forme d'in-féodation au privé», estime que «ne pas prendre en compte la réalité du marché de l'emploi serait ridicule»⁴.

L'autonomie de l'éducation par rapport à l'emploi est en danger.

Les formations en alternance illustrent ce propos. Inscrites dans le plan Marshall 2.vert de la Région wallonne, dont le ministre de l'Économie est, par parenthèse, aussi celui de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, elles permettent à l'étudiant en master d'accomplir la moitié de sa formation au sein d'une entreprise. Loin d'être une forme de semi-privatisation de l'enseignement, cette formule, selon le ministre Marcourt (PS) qui la

porte, ne vise pas une diminution des coûts pour l'entreprise, mais «une plus-value pour l'étudiant relevant de l'efficience dans l'acquisition des compétences».

Comment alors lutter –si tant est qu'il le faille– contre la marchandisation de l'université? Selon Renaud Maes, chercheur à l'ULB, il importe d'abord de déconstruire l'image ici presque d'Épinal de la «forteresse assiégée»⁵. Le phénomène de marchandisation, explique-t-il, n'est pas exogène aux universités, «n'en déplaît à ceux qui voudraient opposer l'institution par définition vertueuse aux forces démoniaques du marché, des entreprises, des pouvoirs publics à leur solde ou aux attentes d'étudiants impatients de pouvoir vendre leur savoir et leur savoir-faire aux patrons».

Compétences managériales requises

En réalité, la globalisation des marchés aurait induit un changement dans les rapports de forces entre les pouvoirs publics et le monde économique. Alors, «pour continuer à jouer le rôle d'écuries des élites, l'université doit se concentrer sur des nouvelles filières», en adéquation avec ce nouveau paradigme. L'institution produirait donc elle-même ses réformes, «mais également la doctrine dans laquelle elles s'inscrivent». Et Renaud Maes de rappeler que «ce ne sont pas les pouvoirs publics qui ont imposé aux universités de constituer des conseils stratégiques composés de patrons: ce sont les universités elles-mêmes qui ont créé ces organes».



Comme c'est l'ULB elle-même qui vient d'engager un processus de changement de gouvernance; lequel prévoit notamment la nomination d'un nouveau «directeur général» qui sera «une personne extérieure à l'université», engagée pour ses compétences «managériales».

Selon Renaud Maes, «la vraie question, c'est celle de la place de l'université»—aujourd'hui à la remorque des «mutations sociologiques des classes dominantes»—dans la société «et par là, du modèle de la société pour lequel il s'agit d'opter». Pour Mateo Alaluf, la tendance actuelle n'est pas rassurante, surtout pour la menace qu'elle fait peser sur l'accès à l'enseignement supérieur pour tous: «Si

³ Le Soir, le 23 juin 2013.

⁴ Fabrice Voogt, «L'université sous la coupe du marché», dans *Le Soir*, 15 février 2012.

⁵ Renaud Maes, «Repenser l'université pour lutter contre la marchandisation universitaire», mis en ligne le 26 juillet 2012, sur www.renaudmaes.be.

une université veut avoir de bonnes évaluations, elle doit avoir de bons étudiants; lesquels viennent le plus souvent des milieux privilégiés. C'est un système élitiste qui ne joue plus son rôle d'ascenseur social»⁶. «L'autonomie de l'éducation par rapport à l'emploi est en danger», ajoute-t-il, tandis que Renaud Maes estime, lui,

⁶ Fabrice Voogt, «L'unif doit-elle être plus à l'écoute de l'entreprise?», dans *Le Soir*, 14 novembre 2012.

Une banque publique, solution à la crise financière ?

L'argent est un pouvoir! Ce constat n'est pas neuf, des citoyens l'ayant fait en Belgique dans les années 80. Ce pouvoir était confié aux banques, sans mandat, sans contrôle sur son utilisation et sans information sur ce qu'il avait permis de faire. Pour reprendre en main l'usage de leur argent, ces citoyens ont créé, à l'époque, deux coopératives de finance éthique et solidaire, Crédal en Belgique francophone et Hefboom en Flandre.

Par Bernard Horenbeek
Directeur Général de Crédal¹

Trente après, la crise a ravivé ce constat. Au-delà de ces deux coopératives et de la banque Triodos, aucune banque belge n'offre la clarté sur son projet économique et politique. Peut-on laisser un tel pouvoir aux banquiers? Les régulations bancaires ne visent que des ratios et la gestion des risques financiers. Le pouvoir que s'arrogent les banquiers ne fait l'objet d'aucun contrôle politique et/ou démocratique.

Une banque publique, est-ce possible?

Non seulement c'est possible mais c'est plus que jamais le moment d'avoir le courage politique d'en défendre l'idée. L'État belge est propriétaire de Belfius. Malheureusement, le ministre des Finances ne se préoccupe que de la revendre avec une plus-value pour pouvoir affirmer que le contribuable n'a pas payé le sauvetage des banques. C'est oublier un peu vite que la catastrophe bancaire a plongé tous les citoyens dans la crise depuis maintenant cinq

ans. Ce coût-là ne sera jamais couvert par une quelconque plus-value.

Le gouvernement s'épuise en discussions nocturnes pour essayer de trouver des mesures de relance. Vu l'importance stratégique de l'activité bancaire dans le redéploiement économique, la meilleure relance serait d'assumer la propriété de Belfius et de la doter d'un projet bancaire d'utilité publique et de redéploiement économique.

La crise a montré que les banques belges jadis privatisées, le Crédit communal et la CGER, ont été avalées par des groupes internationaux qui se préoccupent de profits, de déplacement de l'épargne belge vers des pays plus rentables et créent des sociétés offshore pour optimiser les profits. Belfius est, depuis sa séparation avec Dexia, revenu au plus près du Crédit communal. Faire de Belfius un outil de relance ne demande pas de moyens financiers mais du courage politique, de la créativité et la capacité du monde politique à reconnaître ses erreurs.

Pour et contre la banque publique

✓ Une gouvernance responsable

La crise bancaire a mis en évidence les dérives de la gouvernance. Le président de Fortis s'est réfugié derrière le fait qu'il n'était pas banquier. Et il suffit de fréquenter un peu les conseils d'administration pour se rendre compte qu'une part non négligeable des administrateurs ne comprennent pas les décisions qu'ils prennent, que ce soit dans le secteur financier, dans le secteur public, privé ou même associatif. La vraie nécessité est de réformer la gouvernance et la responsabilité des administrateurs; on peut espérer que la nouvelle loi

bancaire s'y emploie... Par ailleurs, les administrateurs dans le secteur bancaire doivent être agréés par le régulateur et on peut s'interroger sur le danger que représente le repli corporatiste. Un peu d'ouverture sur la société ne serait pas du luxe. La seule vraie différence aujourd'hui, c'est que les administrateurs publics doivent rendre compte de l'exercice de leur mandat et peuvent être démis par le Gouvernement. Un administrateur responsable ne doit pas être un spécialiste dans tous les aspects de la gestion de l'institution mais il doit comprendre les enjeux de chacune des décisions. L'équilibre global du conseil d'administration doit permettre d'aborder toutes



¹ Vice-président de la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBÉA). Cet article n'engage que son auteur et n'est pas une position officielle de Crédal.

les dimensions de la banque, y compris sa dimension politique.

✓ Rendre les outils du pouvoir à la démocratie

Disposer d'une banque publique aujourd'hui n'est plus un choix idéologique, c'est un choix économique au moment où l'accès au crédit pour les entreprises s'avère de plus en plus difficile. La situation actuelle qui consiste à socialiser les pertes et à privatiser les bénéfices des banques a montré ses limites. Ce système est immoral, coûteux pour l'État et encourage la prise de risque. Lorsque l'État a dû intervenir, ce n'était pas pour faire face au risque crédit mais bien pour faire face aux risques pris par les banques dans des produits structurés et spéculatifs qui n'apportent rien à l'économie.

✓ Une banque publique est-elle rentable?

Les deux grandes institutions bancaires publiques belges qu'étaient le Crédit communal et la CGER ont été des banques rentables, qui offraient des services de proximité aux citoyens et aux collectivités locales. Elles ont également développé un mécénat social et culturel très impressionnant. Les finances communales qui ont aujourd'hui perdu cet apport financier ont été nourries des bénéfices durant de nombreuses années. La Nouvelle-Zélande a créé quelques années avant la crise une banque publique, la Kiwi Bank. Après 10 ans d'activités, elle est citée en exemple dans le monde entier pour sa croissance

impressionnante et sa réussite financière et politique. On considère même qu'elle pousse ses concurrents privés à une meilleure accessibilité des services à la population et à une diminution de ces coûts pour les usagers bancaires.

Un vrai projet bancaire public

Crédal, Hefboom et Triodos agissent en Belgique et Alterfin qui agit dans les pays en développement. Ces organismes utilisent l'argent uniquement pour des projets qui apportent une amélioration sociale et environnementale dans la société. Ils offrent un dividende financier limité qui crée une plus-value sociétale. Une banque publique doit s'inspirer de ces modèles rentables et efficaces qui ont fait la démonstration de la faisabilité d'une autodiscipline financière durant plusieurs décennies. Certes, elle doit intégrer une logique éthique mais elle doit surtout jouer le rôle traditionnel du banquier, proposer tous les services bancaires au citoyen, récolter l'épargne et l'utiliser comme levier de développement économique. Le tout, sous le contrôle démocratique.

Sur cet enjeu crucial, le monde politique reste silencieux (excepté Écolo et le PTB). Un silence à peine couvert par des volontés de régulation financière qui ne sont qu'une façade technique et incompréhensible. Ce faux débat continue d'éloigner le citoyen du politique et ce dernier de ses capacités de choix et d'action. Un brin de créativité... un vrai courage politique? C'est urgent! 

Service (public) non compris

Il fut un temps où les médias publics avaient le monopole de la diffusion audiovisuelle, un autre où ils durent la partager, un troisième où ils s'y trouvèrent minoritaires. Et voici venue l'époque où certains se demandent ce qu'ils y font encore. Avec pour dater l'an 1 de cette nouvelle ère, la brutale fermeture le 11 juin 2013 de la radio-télévision publique grecque ERT. Aujourd'hui, on ne comprendrait plus bien ce qui justifie l'existence de médias de service public. Il faut démontrer l'évidence.

Par Marc De Haan
Directeur général de Télébruxelles

Cette époque est aussi celle de crises financières où la puissance publique en Europe n'envisage d'autre remède que la réduction de ses dépenses, mettant sous pression l'ensemble des acteurs du service public. Jusqu'aux fonctions régaliennes sont touchées, des secteurs fondamentaux comme la santé et l'enseignement ne sont pas épargnés, et naturellement pour faire des économies, on se tourne vers les «secteurs non essentiels» —comme on dit joliment aux USA. Dans un tel contexte, une partie de la population et de la classe politique se demande pourquoi il faut payer pour des médias publics, alors que le secteur privé leur semble satisfaire à la tâche.

Émanciper sans honte

Et c'est vrai: l'audiovisuel privé est parfaitement qualifié pour informer et divertir la population. Aux médias publics de marquer leur différence, en revenant d'abord aux fondamentaux.

Leur véritable plus-value ne s'inscrit pas dans les comptes annuels, mais dans leur rôle émancipateur. Si l'État les finance, c'est avant tout pour aider chacun à comprendre le monde et connaître ses droits, afin d'être un citoyen actif, partie prenante de la démocratie. Émanciper, cela veut aussi dire libérer par le savoir.

Hélas, promouvoir le rôle émancipateur du service public est un message qui passe mal. La population se tient pour éduquée, elle a son avis et n'a guère envie de recevoir des leçons, surtout pas d'une élite journalistique proche des pouvoirs, et donc suspecte. Le message condescendant de l'éducation permanente est insupportable en des temps où la connaissance semble à portée de clic, et le débat public ouvert à chacun sur les réseaux sociaux.

Et pourtant... L'analphabétisme, l'absence de maîtrise de la langue, le manque de repères et de culture,



Pour autant que le service public puisse convaincre de sa plus-value émancipatrice, encore faut-il qu'il y démontre son excellence.

les mauvais résultats de nos élèves, toutes ces réalités sont aussi mesurables, mesurées, et vont grandissant avec la précarité sociale. Et pourtant... Oserais-je écrire sans mépris qu'étant pas mal à l'écoute de la parole inépte du quidam, je me

dis qu'il ne serait pas inutile qu'il regarde un peu plus Arte et un peu moins TF1 ?

Pour autant que le service public puisse convaincre de sa plus-value émancipatrice, encore faut-il qu'il y démontre son excellence. Or il se trouve littéralement écartelé entre sa mission première et l'impératif de conserver ou développer son audience. Le financement public ne suffisant pas, et de moins en moins, à sa survie, il doit engranger des recettes publicitaires et donc séduire le public à tout prix. Mais la publicité y serait-elle supprimée, radios et télévisions ne resteraient pas moins tenues de rassembler un public important, car à quoi bon diffuser des

programmes de qualité que personne ne regarderait ? C'est dans ce contexte que les médias publics n'ont d'autre choix que toujours chercher à plaire, en faisant appel à l'émotion du public, là où ils devraient stimuler sa raison.

Vive le déficit !

La société européenne s'est bâtie sur un modèle où l'argent public tempère les effets de l'économie de marché en finançant des missions intrinsèquement déficitaires, comme la culture. Ici encore, le service public audiovisuel doit intervenir comme acteur dans la production et comme levier dans la diffusion. La fiction, le divertissement, et le jeu lui-même, ne sont pas des gros mots pour le service public, tant ils peuvent contribuer au développement harmonieux de la personnalité. Mais là encore, les dirigeants de l'audiovisuel public devront s'accrocher à la barre de l'émancipation dans la tempête de l'audience.

De cette tempête, nous ne connaissons encore que les premières rafales. Les audiences se segmentent, les parts de marché de l'Internet sont en croissance spectaculaire, des opérateurs aux moyens gigantesques redessinent la carte du vendre, et les habitudes de consommation évoluent à toute vitesse. De plus en plus, le public va directement vers le contenu et non vers le contenant, il ouvre lui-même les tiroirs de l'information et du divertissement, contournant ainsi la noble façade des institutions publiques.

Cette nouvelle donne remet profondément en cause le cadre de fonctionne-

ment de l'audiovisuel public, comme de la presse en général. Il est du reste intéressant –et réjouissant– de noter que des voix s'élèvent dans le monde politique pour demander une revalorisation des subsides accordés à la presse écrite particulièrement éprouvée par la crise. Aujourd'hui déjà, le montant de l'aide à la presse privée en Fédération Wallonie-Bruxelles représente un budget plus important que les subsides au réseau de chaînes publiques locales. Viendra-t-il un temps où la presse de qualité, devenue déficitaire par nature, ne pourra survivre que dans le giron public ?

Le service public audiovisuel équilibriste entre séduction et émancipation, entre mission et compromission, doit aujourd'hui redéfinir son engagement de manière claire et ambitieuse. Il ne doit enfin pas négliger un atout qui n'était pas inscrit dans ses gènes étatiques, mais qui peut faire la différence aujourd'hui: la liberté. Ne dépendant pas exclusivement du «plaire», il peut se permettre le «déplaire». Déplaire –avec respect et sérieux s'entend– constitue un acte citoyen, tant la désobéissance, comme l'a dit Oscar Wilde, est le moteur du progrès. C'est ici que le financement public fera la différence: il doit immuniser une part de son activité contre la servilité à l'audience, et donc aux modes et idéologies dominantes. Si l'audiovisuel public est né «radio-télé d'État» aux ordres des gouvernements, dans une démocratie avancée, il devient au contraire l'espace même de la liberté d'expression et d'information. ♦

Vers une sécurité sociale internationale ?

À l'heure actuelle, quatre personnes sur cinq dans le monde ne bénéficient pas d'un niveau de protection sociale qui leur permet d'exercer leur droit fondamental à la sécurité sociale.

Par Marc Morsa¹

Conseiller spécialisé en droit social européen et international
Appui stratégique du SPF Sécurité sociale²

Si 17% du PIB mondial sont consacrés à la sécurité sociale, c'est au prix de formidables inégalités entre les pays développés, où la protection sociale mobilise de l'ordre de 20% de la richesse nationale, et les pays pauvres, qui n'y consacrent, en moyenne, que 4%, et, dans bien des cas, moins de 1%. À l'échelle mondiale, les trois quarts des familles ne disposent, de fait, d'aucun filet de sécurité sociale.

L'OIT en première ligne

Peu à peu, l'idée s'est fait jour d'instaurer un socle de protection sociale à l'échelle mondiale, apte à garantir à l'ensemble des populations du globe une protection minimale. Ouverte depuis quelques années par l'Organisation internationale du travail (OIT), cette perspective paraît passablement utopique. Pourtant, l'OIT n'est plus seule à mener cette croisade. Depuis 2009, les Nations unies s'y sont engagées et le Fonds monétaire international, voire la Banque mondiale, soutiennent cet effort, désormais inscrit à l'agenda des prochains G20.

L'instauration d'une protection sociale apparaît désormais comme un indispensable levier de développement économique durable. La crise financière et économique a démontré qu'un tel socle constitue un stabilisateur vital pour soutenir la demande intérieure des pays et un amortisseur efficace pour réduire les tensions, les inquiétudes, voire les angoisses sociales³. Le défi est considérable. Il suppose la mobilisation de 3% à 5% du PIB et, dans bien des pays, les financements sont insuffisants. Les initiatives, pourtant, se multiplient dans les pays émergents pour créer des systèmes de protection sociale non contributifs, ne reposant pas sur des cotisations du travail mais sur une aide directe aux familles, dès lors qu'elles scolarisent leurs enfants et les font suivre par un médecin.

Bien que la conférence internationale du travail (OIT) ait adopté la recommandation n°202 sur les socles de protection sociale, force est de constater que certains États (y compris la Belgique), sous la pression des mesures d'austérité dictées par la commission européenne, ont pris la voie du désin-

vestissement et (osons le dire) de la régression dans la protection sociale. Ainsi, la réforme de l'assurance chômage en Belgique introduisant la dégressivité dans l'octroi des allocations de chômage entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2012 va fortement impacter les chômeurs et tout spécialement les chômeuses. Elle va les pousser à accepter n'importe quel emploi, alors même que de nombreuses femmes sont déjà orientées vers les emplois les plus précaires (grande distribution, soins aux personnes, titres-services, etc.). De plus, le passage plus rapide au «forfait» touchera très fortement les mères chômeuses ayant charge de famille, dont l'allocation pourra descendre à terme à 1 090 euros par mois. Les cohabitants verront leurs allocations bais-

ser sur le long terme jusqu'à un simple forfait de 484 euros. Or, lorsqu'on sait que les chômeuses sont surreprésentées dans le statut de cohabitant (une chômeuse sur deux contre un chômeur sur trois), on ne peut qu'être extrêmement préoccupé. La réforme aura aussi des conséquences sur les pensions, avec un calcul moins favorable des périodes de chômage. Cette réforme de l'allocation chômage va donc frapper durement une population déjà (très) fragilisée. Ce montant forfaitaire minimum sera à peine supérieur au revenu d'intégration sociale (RIS), et sera largement en dessous du seuil de pauvreté. On peut donc raisonnablement se poser la question de savoir si, au vu de cette réforme, la Belgique peut donner suite à cette recommandation n°202



¹ Cet article comprend les opinions personnelles de l'auteur et n'engage en rien la responsabilité de son employeur. En outre, l'auteur souligne qu'il n'est pas membre de l'organisation (Centre d'Action Laïque ASBL) qui lui a demandé la présente contribution.

² Source : www.ilo.org.

³ Luisa Guimaraes et Marc Morsa, « Recommandation (n°202) sur les socles nationaux de protection sociale », mise en ligne le 7 juillet 2012, sur www.socialsecurityextension.org.

de l'OIT, que son directeur général a qualifié «*d'engagement en faveur d'une société décente*», de «*plate-forme qui permettra à des centaines de millions de femmes, d'hommes et d'enfants d'avancer sur des bases solides*». Et de rappeler que «*les mesures d'austérité univoques prises pour assainir les finances publiques conduisent à la stagnation économique, à des suppressions d'emplois, à une protection réduite; elles occasionnent des coûts humains considérables, minant ces valeurs sociales que l'Europe fut la première à instaurer.*»

La sécu, un droit humain

Outre qu'elle reconnaît que disposer de services sociaux et publics de qualités aisément accessibles à tous constitue un droit de l'homme, la Recommandation demande aux pays de mettre en place leurs socles de protection sociale dès que possible dans le cadre de leur processus national de développement. Elle indique que la sécurité sociale doit donc soutenir la croissance de l'emploi formel ainsi que la réduction de l'informalité. Cette nouvelle norme envoie un message fort à la communauté internationale afin d'étendre les systèmes de protection sociale malgré la crise économique actuelle. Cela signifie permettre au plus grand nombre possible de personnes d'avoir accès à des niveaux plus élevés de sécurité sociale garantis par des lois nationales dès que les conditions le permettront dans chaque État.

L'idée s'est fait jour d'instaurer un socle de protection sociale à l'échelle mondiale.

«*Telle est l'inévitable loi: les inégalités sociales sont toujours en proportion inverse de la force de l'autorité publique. Entre le petit et le grand, le pauvre et le riche, c'est cette autorité publique qui rétablit l'équilibre*», écrit Numa Denis Fustel de Coulanges⁴. Cette citation fait souvent oublier que les pouvoirs publics disposent des moyens économiques et organisent l'enseignement,

sociale» et faisant partie de leurs plans de développement social, économique et lié à l'environnement. Les pays qui ne peuvent se permettre d'offrir des prestations de base en matière de protection sociale peuvent avoir recours à la coopération et aux soutiens internationaux pour compléter leurs propres efforts. Compte tenu du rôle stabilisateur qu'ils ont joué, les systèmes de sécurité sociale ont été universellement acceptés. Les gouvernements ont pu utiliser les systèmes de transferts sociaux existants pour que la mise en place des plans de relance réponde au besoin accru de protection. La crise a agi comme un accélérateur dans le débat sur la sécurité sociale. Les systèmes de sécurité sociale ne répondent pas seulement aux besoins sociaux, ils sont aussi une nécessité économique. Nous devons porter un autre regard sur l'importance de la sécurité sociale. C'est une condition de la croissance plutôt qu'un fardeau pour la société.

⁴ Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. Les transformations de la royauté pendant l'époque carolinienne, Paris, Hachette, 1892, p. 583 (ouvrage posthume publié avec la collaboration de Camille Julian).

ce qui fait qu'ils sont les seuls à être armés pour lutter contre les inégalités sociales. La crise économique réduit la puissance de l'autorité publique et il n'y a pas de débat à propos de l'aug-

mentation des inégalités sociales. Et cependant, la politique priviliege en Europe des solutions à court terme sous la forme d'économies, même dans le secteur de la sécurité sociale. 



DYNAMO INTERNATIONAL
Street Workers Network

EUROPEAN UNION
Committee of the Regions

Conférence-débat
"Protection sociale, Citoyenneté et Travail de rue"

Vendredi 22 novembre 2013, Comité des Régions, Bruxelles

Venez nous rejoindre et participez au débat!

Dans le contexte de la crise économique actuelle, une partie importante des citoyens européens se retrouve dans des situations de vie précaires et dépend des services sociaux prévus par leur Etat. La question des systèmes de protection social, leur durabilité mais aussi leur performance, s'impose sur les agendas des institutions européennes.

Dynamo International – Street Workers Network demande que toutes les voix soient entendues.

www.socialstreetwork.org

Au cours de l'eau

La gestion privée est-elle compatible avec la conception de l'eau comme un bien commun ? Tenter de répondre à cette question suppose de remonter quelque peu le cours de l'histoire.

Par Florence Higuet

Institut européen de recherche sur la politique de l'eau

Parmi les nombreux services publics qui ont été instaurés au bénéfice des citoyens suite à Deuxième Guerre mondiale se trouvait la distribution de l'eau financée par le biais de la fiscalité ou de cotisations : l'approvisionnement individuel dans l'espace domestique devint un droit universel d'accès pour l'usager du service public, le citoyen. À partir de la fin des années 70, face à une gouvernance de plus en plus technocratique et à une privatisation menaçante, un mouvement citoyen mondial se crée ; il milite en faveur du droit humain à l'eau comme symbole de l'opposition à sa marchandisation et à sa privatisation.

Les vingt dernières années se caractérisent par l'introduction croissante des principes de l'économie de marché dans la gestion de l'eau.

À la suite des conférences internationales de Dublin et Rio de Janeiro en 1992, l'eau a été principalement appréhendée comme un bien économique. Le prétexte de sa raréfaction, principe à l'origine de l'économie de

marché dans son application aux ressources naturelles, était invoqué. D'une culture de l'eau vue comme un bien commun, social et environnemental géré publiquement, l'«or bleu» a été transformé en une marchandise, un bien de consommation avec un prix, ouvert à la spéculation et au profit.

Plus récemment, le 28 juillet 2010, l'assemblée générale des Nations unies a consacré l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droit de l'homme¹. Si cette reconnaissance vise à recentrer le débat autour des besoins humains vitaux face aux aspects marchands et étatiques de l'eau, la ressource naturelle à la base de ce droit n'a toutefois pas été reconnue officiellement comme un bien commun, au sens d'un mode de propriété collective. De même, au grand dam d'associations et de citoyens en faveur de la gestion publique de l'eau, la délégation de services de distribution et d'assainissement à des acteurs non étatiques, donc privés, n'a pas été interdite.

Une doxa nuancée

Ainsi, alors que le droit humain à l'eau vient d'être reconnu, les vingt dernières années se caractérisent par

l'introduction croissante des principes de l'économie de marché dans sa gestion. Analysons maintenant la privatisation de l'eau à l'aulne de la vision du précieux liquide comme un bien commun.

Toute forme de distribution privée de l'eau n'est pas négative en soi. Toute gestion publique n'est pas non plus parfaite, notamment en matière de participation citoyenne. Dans certains contextes politiques, économiques et sociaux instables, la gestion privée apporte de nombreux bienfaits aux populations concernées, en suppléant un État défaillant. En outre, le privé au sens large ne se réduit pas aux entreprises privées, mais comprend également l'action d'associations environnementales et sociales telles

que des ONG. Ces cas particuliers mis à part, de sérieux doutes peuvent être émis à l'égard de la privatisation de la gestion de l'eau.

Tout d'abord, le concept de la raréfaction utilisé pour légitimer l'application des règles du marché est trompeur : actuellement, la quantité d'eau présente sur terre ne diminue pas, celle-ci circulant en cycle fermé. S'il est vrai que la qualité se détériore et qu'une eau naturelle de qualité peut faire défaut, il ne faut pas perdre de vue que cette rareté n'est pas naturelle, mais découle de facteurs sociaux et humains : l'usage inadapté de l'eau par l'homme conduit à sa rareté. Ensuite, que ce soit dans une ville ou dans les campagnes, la gestion de l'eau représente d'office, par nature,



¹ Résolution de l'assemblée générale de l'ONU, A/RES/64/292, «Le droit à l'eau et à l'assainissement», 28 juillet 2010.

un «monopole». En effet, on ne saurait imaginer trois réseaux parallèles de canalisations et d'égouts vu le coût extrêmement élevé de telles infrastructures. Un tel monopole va à l'encontre des théories libérales prônant la libre concurrence.

Par ailleurs, la logique de profit intrinsèque aux interventions des entreprises privées n'est pas favorable à la concrétisation du droit humain à l'eau pour tous. Si la source de toute vie est un bien appartenant à tous, il est surprenant et pour le moins contradictoire que sa gestion puisse se retrouver entre les mains de quelques individus dont le but premier est de maximiser les dividendes des actionnaires. En effet, dans un tel système, les investissements sont tout naturellement réalisés là où ils sont rentables. Ainsi, les villes sont privilégiées par rapport à la campagne et aux villages qui ne sont alors pas desservis, sinon à un prix élevé. A l'heure où le problème de l'accès à l'eau touche principalement des personnes pauvres habitant les campagnes, la privatisation n'y apporte aucune solution.

Retour de manivelle

Enfin, dernier constat, ces dernières années ont été marquées par des révélations interpellantes sur la gestion privée de l'eau aux quatre coins du monde: promesses et engagements non tenus, résultats escomptés non obtenus, investissements nécessaires non réalisés, capital d'origine majoritairement publique malgré la gestion par le privé, explosion des prix, etc. Ainsi, de nombreuses villes telles

que Buenos Aires, Jakarta, Paris, Berlin ou encore Dar es-Salaam ont mis ou remettent en cause la gestion privée de leurs eaux. L'efficacité et la capacité financière ne sont donc pas toujours sans faille. Ces échecs de la gestion privée mettent en cause les relations entre les États et certaines entreprises privées œuvrant sur leur territoire: face à des multinationales devenues des lobbys puissants et une société faisant de plus en plus la part belle à l'économie comme valeur première, un État est-il en mesure, de manière indépendante et impartiale, de définir des principes de gestion et de contrôler le respect des droits de l'homme par une entreprise privée?

Au vu de ce qui précède, la gestion privée de l'eau peut aisément être remise en cause. L'État, l'organisation politique choisie par les êtres humains d'un espace donné pour les représenter, s'il est soumis au contrôle démocratique, semble mieux placé, pour garantir, en collaboration avec les citoyens, ce service à tous, en pleine égalité, dans la dignité et le respect de chacun. En somme, la gestion de l'eau, bien commun, pose la question du rôle, des capacités et de la volonté politique des États face à leurs obligations internationales touchant aux droits de l'homme et face à une ressource dont l'être humain ne pourra jamais se passer. ♦



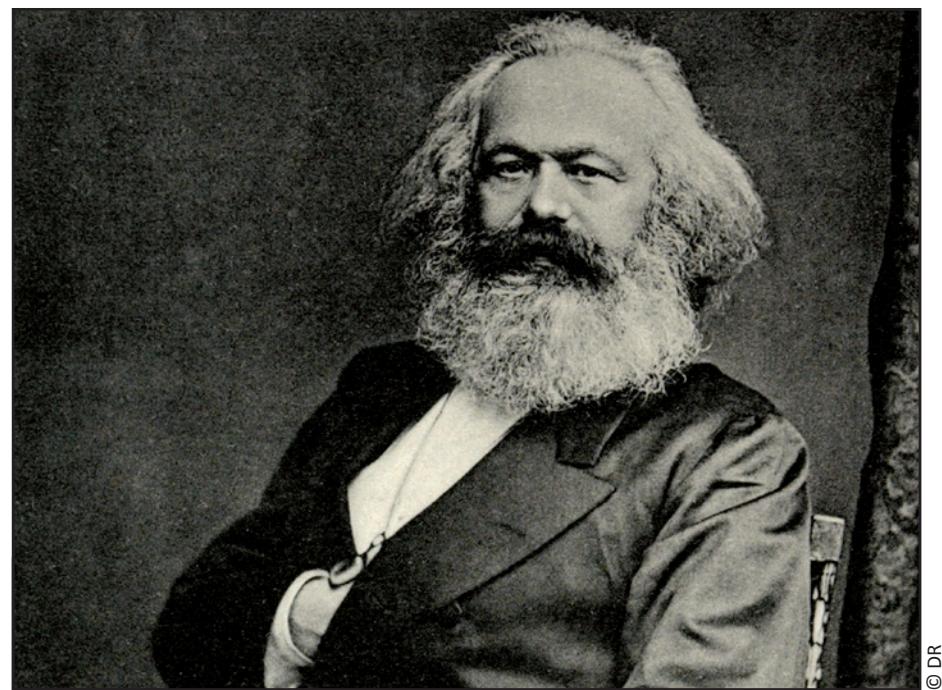
L'entretien de Jean Sloover avec Pierre Tevanian¹

Le soupir du gauchiste déprimé

L'athéisme serait-il devenu l'opium du peuple de gauche ?

France, élections régionales de mars 2010 : le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) se présente en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec sur sa liste, en quatrième place non utile, sa trésorière du Vaucluse Ilham Moussaïd. Bien qu'elle se soit ouvertement déclarée laïque et féministe, l'affaire déclenche aussitôt une attaque en règle de l'ensemble du monde politico-média-tique national : le NPA est renvoyé vite fait à son

identité marxiste, matérialiste et irréligieuse pour avoir accepté, parmi ses candidats, une musulmane en foulard. Sans le moindre regard critique –par exemple pour la direction du NPA très majoritairement masculine–, quelques personnalités de droite comme de gauche l'invitent à relire d'urgence les écrits où Karl Marx qualifie la religion d'*«opium du peuple»*. L'animosité est d'une ampleur telle qu'elle pousse



© DR

Karl Marx et son opium revisités.

1 Professeur de philosophie, Pierre Tevanian est l'un des créateurs et animateurs du site «Les Mots sont importants» : <http://lmsi.net>. Il a publié plusieurs essais sur des thématiques similaires, notamment *Dévoilements*, *La mécanique raciste* et *La République du mépris* qui a fait à l'époque l'objet d'un entretien dans *Espace de Libertés*.

Pierre Tevanian, un jeune intellectuel français militant associatif, à précisément le relire, Marx². Et à rappeler par la même occasion qu'un des apports majeurs du marxisme au combat progressiste est d'avoir relégué la lutte contre la religion à l'arrière-plan de celle, prioritaire, qui doit selon lui être menée contre le capitalisme. Une démarche salutaire : quels que soient leurs opinions en la matière, s'ils ne sont pas racistes, les irréligieux authentiques ne se doivent-ils pas de refuser que leur légitime incroyance, à l'instar de la laïcité ou du féminisme, soit mise au service de l'injustifiable ?

Pierre Tevanian, en France, le rejet dont les musulmans et, plus spécifiquement les femmes voilées, font volontiers l'objet, s'adosse, dites-vous, à un argumentaire spécifique ?

Pierre Tevanian : Depuis deux décennies, en France, mais aussi ailleurs, s'est créé un consensus autour de la laïcité et du féminisme, tous deux redécouverts et réinvestis pour rendre présentable l'animosité que suscite l'islam. Ce périmètre consensuel qui va de l'extrême gauche à l'extrême droite, contient un espace politique plus restreint où, à cette double référence, s'est ajouté durant la même période un troisième argument : la thématique antireligieuse. Il ne s'agit plus seulement d'une posture antithéocratique ou anticléricale : pour légitimer son rejet de l'islam, dans la mouvance marxiste et libertaire qui se situe à la gauche du Parti socialiste, on fait, de manière incantatoire, valoir l'idée que la religion est, par nature, l'ennemi de l'émancipation.

Une brochette d'intellectuels et de politiques français ont invité le NPA à relire l'auteur du *Capital*. Ce que vous avez fait. Qu'avez-vous découvert ?

Que le texte de Marx dit le contraire de ce qu'on lui fait dire : ce n'est pas une déclaration de guerre à la religion, mais une longue suite de métaphores au travers desquelles Marx s'attache à montrer que la religion existe parce qu'elle soulage la douleur de l'homme face au monde injuste dans lequel il vit.

L'idée que la religion est l'opium du peuple est antérieure à Marx. Quel sens précis l'auteur du *Manifeste* lui a-t-il donné ?

Pour Marx, la religion est qualifiée de «*bonheur illusoire*». Il lui oppose un «*bonheur réel*», mais il insiste : il y a un besoin d'illusion, qui procède du monde tel qu'il est, c'est-à-dire d'un monde invivable. «*Exiger qu'il soit renoncé aux illusions concernant notre propre situation*, écrit-il, *c'est donc exiger qu'il soit renoncé à une situation qui rend l'illusion indispensable*». Pour Marx, la critique de la religion est donc, «*en germe, la critique de cette vallée de larmes qu'est le monde réel et dont la religion n'est que l'auréole spirituelle*». En clair : pour Marx, Dieu n'existe pas, mais, pour lui, la religion n'est pas la cause de la souffrance humaine, elle en est la conséquence. Autrement dit encore, Marx est irréligieux, mais il n'est pas antireligieux.

Pour lui, la religion n'est pas un adversaire politique. Le combat antireligieux est donc, pour lui, un combat vain, fautif : il faut substituer la «*critique de la terre*» à la «*critique du ciel*». 2 *La haine de la religion. Comment l'athéisme est devenu l'opium du peuple de gauche*, Paris, La Découverte, 2013, 136 pages.

Ce que Marx, qui en a ainsi terminé avec la question religieuse héritée des Lumières, fera pendant les trente années qui vont suivre...

De surcroît, Marx innove en soutenant que la religion peut aussi rendre plus fort: l'espérance religieuse peut, selon lui, devenir la matrice d'un combat actif pour la justice ?

Il s'agit là d'une interprétation développée au départ de Marx. Il me semble, en effet, qu'il découle de son analyse, que la religion peut être aussi la source d'un combat pour la justice. En somme, la méthode matérialiste nous invite à préférer aux vaines spéculations sur l'idée d'*«opium du peuple»*, la pluralité des effets pratiques dudit «opium religieux», lequel peut induire tout aussi bien un activisme réactionnaire qu'un activisme émancipateur, en passant par la passivité et le fatalisme.

Peut-on illustrer cette assertion à l'aide d'exemples historiques ?

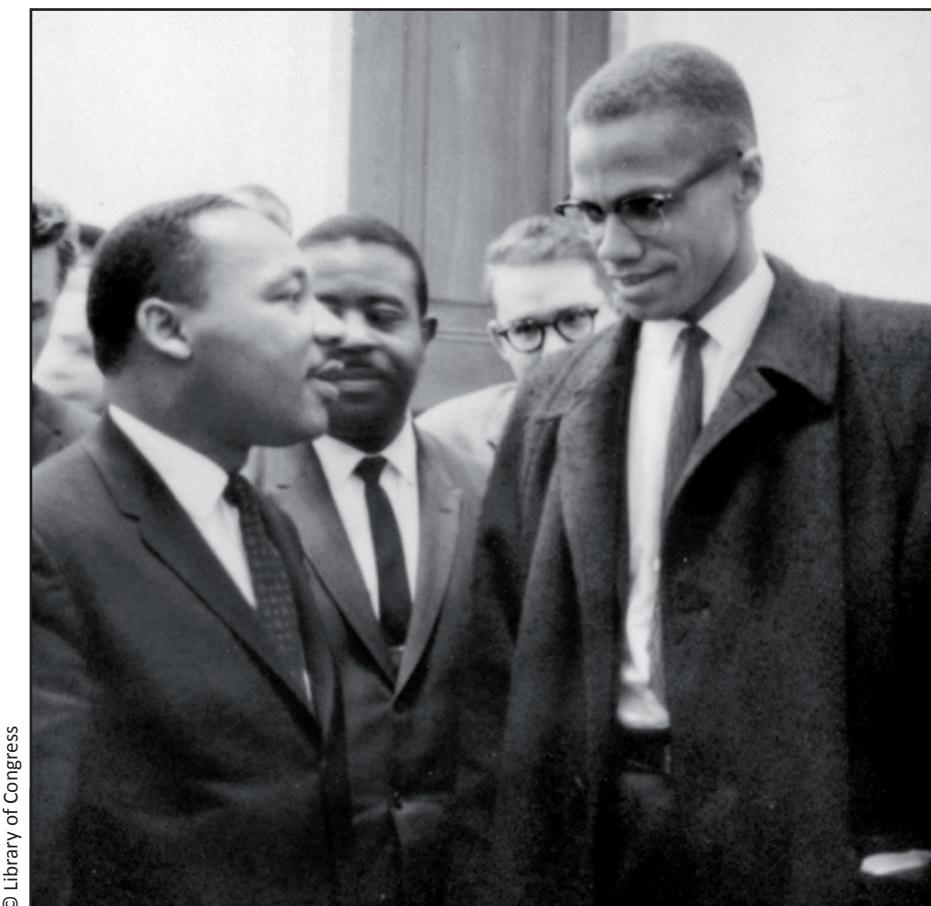
De Malcolm X et des théologiens de la libération d'un côté, au mouvement antimariage pour tous ou aux kamikazes du 11 septembre de l'autre, l'histoire contemporaine déjà en regorge. Mais pour en rester au courant marxiste, dans *La Guerre des paysans en Allemagne*, Friedrich Engels évoque, pour sa part, avec admiration, le cas du prédicateur protestant Thomas Müntzer dont, disait-il, la pensée et la pratique politiques révolutionnaires développées au XVI^e siècle ont eu de quoi faire rougir les communistes du temps de Marx...

Lénine recommandait aux bolcheviques de ne pas proclamer leur athéisme dans leur programme politique. Rosa Luxemburg et Léon Trotsky partageaient un point de vue similaire. Pourquoi ces sourdines aux critiques communistes antireligieuses ?

Pour son chef, un membre du clergé pouvait effectivement appartenir au Parti bolchevique dès lors qu'il n'y menait aucune propagande religieuse. Ceci veut dire que, à cette condition, un imam peut parfaitement, pour Lénine, appartenir à une formation révolutionnaire anticapitaliste. *«L'unité de la lutte contre les forces obscures du capitalisme, de la lutte véritablement révolutionnaire de la classe opprimée pour la création d'un paradis sur terre, écrit-il, est pour nous plus importante que l'unité d'opinion des prolétaires sur le paradis céleste»*. Il faudrait examiner les choses de près, mais on peut supposer que Lénine, ce faisant, se situait dans la ligne de l'approche matérialiste de Marx.

Lorsqu'elle s'autorise de Marx, la crispation antireligieuse de la gauche française repose, selon vous, sur une forme de révisionnisme historique. Une révolution rendue nécessaire, soutenez-vous, par le fait que la gauche a besoin de se rassurer en menant un combat qu'elle peut encore livrer ?

Cette révolution conservatrice peut être lue à son tour avec la grille de Marx: identitaire et agressive, qu'est cette irréligion, sinon une illusion? Une croyance à la fois fausse –puisque la religion n'est pas la cause de tous les maux– et rassurante en ce qu'elle



© Library of Congress

Malcom X (ici avec Martin Luther King) : guidé par l'espérance religieuse?

permet à l'être de gauche d'exister en se recentrant sur une question sur laquelle il peut être radical à peu de frais à l'heure où la gauche est en perte de vitesse? À ce titre, l'irréligion apparaît en somme, oui, comme l'opium du peuple de gauche. Certes, on ne peut reprocher à personne de chercher à apaiser sa douleur. Mais peut-on accepter que ce soulagement, même vierge de racisme, prenne la forme d'un implacable mépris du «libre penseur» à l'égard du «pauvre croyant», alors que tous, croyants ou athées, nous devrions nous demander si nous ne fondons pas certains de nos choix sur une

foi en des choses non démontrées. Dans l'actuelle religion des marchés, incarnation du fétichisme de la marchandise mis au clair par Marx, n'y a-t-il pas quelque chose de l'ordre du paganisme comme l'ont souligné d'aucuns?³ Ne sacrifices-nous pas tous notre quotidien pour satisfaire les attentes d'une instance divinisée? ♦

³ Cf. Bernard Friot, «Éloge de la cotisation», dans *Politique, revue de débats*, hors série, octobre 2011.

L'euthanasie légale vivote en France

L'hebdomadaire hexagonal *La Vie* évoquait en octobre dernier le suicide assisté d'un transsexuel flamand. Né femme, Nathan Verhelst, 44 ans, cherchait depuis de nombreuses années à devenir physiquement un homme. Mais une opération clé avait échoué et il avait demandé l'euthanasie. Demande accordée.

La Vie souligne que, dans le cas de Nathan/Nancy, la souffrance était existentielle, non physique. Et l'hebdo de se demander si la Belgique n'est pas en train de valider doucement une compréhension toujours plus large du droit à la mort. «*Se trouve-t-elle sur la fameuse "pente glissante" évoquée par les opposants à la légalisation de l'euthanasie?*», interroge *La Vie*. «*C'est ce que mettait en avant en France le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) en juillet dernier, dans un avis sur la fin de vie. Elle [la pente glissante] montre qu'il paraît relativement illusoire de fixer de manière stable les critères de l'éligibilité à l'euthanasie*». En Belgique, «*l'euthanasie est conçue comme un droit de la personne dont il n'est pas légitime de frustrer par principe telle ou telle catégorie de citoyens.*» (map)

Funérailles pies pour nazi

Les intégristes de l'Institut Saint-Pie-X déçoivent rarement. C'est encore le cas avec le décès, récent et à l'âge canonique de 100 ans, du criminel nazi Erich Priebke, responsable du massacre des Fosses ardéatines (335 otages tués). Ni l'Italie, où il vivait, ni l'Allemagne ne veulent de sa dépouille dont on ne sait dès lors pas que faire. Si son corps pose problème, son âme, elle, peut s'envoler tranquille: la Fraternité Saint-Pie-X lui a organisé une cérémonie dans son séminaire de Rome, dont une manifestation antifasciste n'a pas réussi à troubler le bon ordonnancement. À part ça, les intégristes cathos n'ont strictement aucun message politique, c'est bien connu. (yk)

Tête de Turque (voilée)

L'AKP de Recep Tayyip Erdogan poursuit doucement mais sûrement son petit bonhomme de chemin. Le grand pays musulman qu'est la Turquie vient en effet d'abolir officiellement une disposition interdisant aux femmes de porter le foulard islamique dans la fonction publique. Mustafa Kemal, le père de la Turquie moderne qui a longuement œuvré à son rapprochement avec l'Occident et plus singulièrement avec la France, n'en finit plus de se retourner dans sa tombe.

«*Nous avons abrogé aujourd'hui une disposition archaïque qui était contre l'esprit de la République, c'est un pas vers la normalisation*», a lancé Erdogan devant les députés de l'AKP, son Parti de la justice et du développement issu de la mouvance islamiste. Rejetée par les laïques qui dénoncent le caractère autoritaire de la gestion du pays par Erdogan, la libéralisation du voile constitue en revanche une revendication emblématique de l'islam politique en Turquie. Elle était notamment passée par son autorisation à l'université il y a plusieurs années déjà. (map)

Adieu veau, vache, croco

Et dire qu'on se plaint de la surpopulation carcérale en Belgique... Que dire alors du Venezuela? Suite à une rixe dans un centre pénitentiaire de Caracas (16 morts, quand même), les forces de l'ordre ont voulu procé-

der à l'évacuation des lieux, raconte *Libé* (16/10). Ô surprise: 200 familles y vivaient parmi les 3 700 détenus de cet établissement conçu pour accueillir 750 pensionnaires. Mais ce n'est pas tout: on en a également extrait deux vaches, huit chèvres, des lapins, des singes, deux petits jaguars et deux crocodiles... De quoi nourrir ce village clandestin? (yk)

Tout en «allusions»

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a regretté en septembre dernier que la charte de la laïcité à l'école comporte plusieurs «allusions» à l'islam qui risquent de renforcer le sentiment de «stigmatisation» dans la communauté. Dalil Boubakeur, président de cette instance de représentation des musulmans, confiait ainsi que «90% des musulmans vont avoir l'impression d'être visés par cette charte alors que dans 99% des cas, ils ne posent aucun problème à la laïcité». Et de poursuivre: «Pourquoi faire un rappel à la loi de 2004 qui interdit les signes religieux ostentatoires à l'école? Il y a aussi ce rappel à l'égalité fille-garçon... Suivez mon regard...» Boubakeur donne ses solutions: «Le communautarisme existe dans certains groupes. Mais il est surtout lié aux difficultés de vie dans les lieux de relégation des musulmans». Pour lutter contre les atteintes à la laïcité, mieux vaudrait, selon lui, «s'attaquer à ses ressorts socio-économiques». Bref, la précarité nuirait à la laïcité en exaltant des sentiments fondamentalistes. On ne réinvente pas l'histoire du monde... (map)

À votre bon cœur

Il n'y a pas qu'Elio Di Rupo qui est mis sous surveillance par des Chinois. Le site Catholic Culture prétend ainsi avoir été la cible d'attaques informatiques en provenance de Chine. La Chine «communiste», bien sûr, ajoute ce site aux relents solidement conservateurs. Ces attaques auraient eu pour effet de générer des alertes signalant aux visiteurs qu'il s'agit là d'un «site malveillant», de bloquer certaines de ses applications et d'engendrer un ostracisme chez Norton et Google ...

Catholic Culture pensait avoir éliminé ce problème. Mais tout aussitôt «*le site subissait une nouvelle attaque virale à laquelle son hébergeur (en non-français dans le texte) ne put répondre, lui suggérant de migrer vers un autre serveur mieux sécurisé mais incapable d'assurer dans l'immédiat cette migration*»... «*Aujourd'hui, rassure Catholic Culture, le problème semble "sous contrôle", mais le coût de cette attaque pourrait s'élever à 10 000 US\$ pour ce site courageux mais aux revenus modestes*». Tout ça sent la collecte. À vot'bon cœur! (map)

Ne pas se tromper de tentation

Gros débat sémantique au Vatican, autour de la prière majeure, le célèbre «Notre Père». Les éminences en sémiologie linguistique estiment que seule une mauvaise traduction a pu amener dans la bouche des croyants la phrase «ne nous soumettons point à la tentation». Comment le dieu de bonté pourrait-il soumettre ses ouailles au péché? En se travestissant en démoniaque succube? En servant des choucroutes trop bien garnies aux disciples du curé de Cucugnan? Le Saint-Siège a donc décidé, après 17 ans de travail d'une équipe de 70 traducteurs (!), de modifier la formule satanique; désormais, on implorera du Seigneur «*Ne nous laisse pas entrer en tentation*». Un message aux réfugiés de Lampedusa? (yk)

Être ou ne pas être H+ : telle est la question

Fatigués de cette époque où les lendemains n'ont plus le goût de grand-chose, accommodés à la sauce néolibérale, où tout ce que produit l'humain (en ce compris lui-même) semble être barré de la mention «game over»?

Par Alexandre Ribadière
♂ jusqu'à nouvel ordre

Eh bien, la nature (humaine) est bien faite. Il y a du nouveau. Une alter-religion qui va redonner un souffle post new-age à notre belle jeunesse. Mais attention, pas n'importe quelle religion: il s'agit ici de «parfaire l'humanité» en «s'arrachant à elle». Le temps est venu de s'extraire, d'éclore, de dépasser notre déplorable aliénation biologique d'humains basiques.

Aux oubliettes Homo sapiens, prisonnier de cette satanée loi de l'évolution, avec au bout de la route la maladie et la mort comme ultime horizon des possibles. L'*upgrade* est pour maintenant. Nom de code: transhumanisme. Le mot est lâché et il n'a rien à voir avec la gay pride. Bienvenue chez les «posthumains», mi-hommes, mi-machines!

Force démultipliée, bidouillage de l'ADN, longévité de 1 000 ans, télépathie et autres interfaces cellules-machines... Adossé aux symboles ♂ et ♀, un petit nouveau arrive dans la famille, un nouveau genre ou plutôt un genre nouveau: le H+. Le transhumanisme est déjà une réalité comme en témoigne *Un monde sans*

humains, un documentaire diffusé par Arte.

Science-fiction, complotisme? Oh que non! Ce «programme prioritaire», lancé par les États-Unis en 2003, vise à «*améliorer les caractéristiques physiques et mentales des êtres humains*», pas moins. À terme, l'objectif consiste à «*fusionner l'individu avec la technologie pour faire face à la vague d'informations qui le submergera bientôt, faute de quoi il ne pourra plus rester compétitif*». La convergence de quatre technologies, appelée petit BANG (bits, atomes, neurones, gènes) ou NBIC, a permis en quelques années de déconstruire l'organisation du vivant en briques élémentaires, à en expliquer le fonctionnement et à imaginer sa reconception, à une échelle où l'inerte ne se distingue plus du vivant. Tel est le transhumanisme.

Face aux transhumanistes, les «bioconservateurs» défendent une science réparatrice et non une quête d'amélioration hybride sans garde-fou. Les uns et les autres s'accordent par contre sur la révolution



© DR

Le transhumanisme, pas prévu par Michel-Ange. Et par Michel-Démon?

du vivant à venir à court terme. Le chirurgien Laurent Alexandre (bio-conservateur a priori), président de DNAVision (une société de séquençage de l'ADN), diplômé de Science Po, d'HEC et de l'ENA, cofondateur de Doctissimo, annonce la démocratisation du «bricolage du vivant» pour 2015 et le déferlement d'un tsunami technologique. Dès lors, il sera possible d'augmenter nos capacités, remplacer nos pièces défectueuses, modifier notre ADN, allonger considérablement la vie.

Les grands architectes du H+ sont bien installés dans les milieux politiques (côté néolibéraux et libertariens), scientifiques et industriels (NASA, Arpanet, Google...) qui façonnent le consentement et la perception du réel. Google vient de recruter Ray Kurzweil, le «pape» du transhumanisme, comme ingénieur en chef pour faire du moteur

de recherche la première intelligence artificielle de l'histoire. Ils disposent de budgets colossaux pour mettre en œuvre leur idéologie. Ils ont leur université qui vise à former les dirigeants du monde de demain. Sans contre-pouvoir ni débat public. Une stratégie qui rappelle celle de l'école de Chicago qui, en son temps, forma et installa l'élite néolibérale pays après pays, contre-révolution après contre-révolution.

S'il est souhaitable d'avancer dans la connaissance du vivant, et quelle que soit l'ampleur de cette révolution, les enjeux inhérents à la façon dont elle sera conduite sont cosmiques. Médias et politiques semblent ne pas mesurer ce qui est en jeu. Pour combien de temps encore? 🤔



Transhumanisme: pour aller plus loin
Philippe Borrel, «Un monde sans humains», documentaire Arte France et Cinétévé, 2012, 96 minutes.

Laurent Alexandre, «Le recul de la mort. L'immortalité à brève échéance», vidéo TEDxTalks, 11 minutes.



© Amélie Dogot

- 74 L'égalité vaut bien une marche!**
76 Quand la BD sort de ses cases...
78 La rue parle

Un entretien avec Nabil Ben Yadir

L'égalité vaut bien une marche!

Le 15 octobre 1983, au départ de Marseille, une poignée de jeunes «de la cité» se sont mis à marcher pour l'égalité et contre le racisme. Le 5 décembre, 100 000 personnes et Mitterrand en personne les attendaient à Paris. Trente ans plus tard, alors que xénophobie éhontée et racisme larvé continuent de pourrir les relations sociales, le réalisateur belge Nabil Ben Yadir comble une lacune en histoire avec «La Marche».

Propos recueillis par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Espace de Libertés: Après votre rôle dans *Au-delà de Gibraltar* en 2001 et après avoir traité avec humour de la situation des enfants d'immigrés marocains à Bruxelles dans *Les Barons*, vous souhaitiez à nouveau réaliser un film sur un sujet connexe au fait migratoire?

Nabil Ben Yadir: Si *Au-delà de Gibraltar* parlait bel et bien de l'immigration

tion, je n'ai pas vu comme *Les Barons* un «film d'immigré» mais comme un film bruxellois et belge. Les protagonistes ne s'interrogent pas sur leurs origines mais parlent de là où ils sont et d'où ils vont, c'est le un parti pris que j'ai choisi en racontant mon histoire. Avec *La Marche*, on est dans le même cas de figure: ce film retrace le parcours de personnes qui se considèrent comme des Français et qui décident de marcher contre le racisme et pour l'égalité, dans le sens le plus large qui soit.

En tant que Belge, pourquoi avoir choisi cet événement marquant d'histoire de France?

Comme beaucoup, je croyais connaître cette histoire alors que ce n'était pas le cas. Tout le monde a entendu parler de ce rassemblement de 100 000 personnes à Paris et fait le lien direct



© 2013/Chi-Fou-Mi Productions/Europacorp/France3 Cinéma/Kiss Films/
Entre chien et loup/L'Antilope Joyeuse

avec «Touche pas à mon pote» et SOS Racisme alors que cette association est née après. Quand cette histoire est venue à moi et que je me suis rendu compte qu'elle était celle de jeunes issus des cités qui ont décidé de répondre à la violence par la non-violence, j'ai eu envie de montrer cela à l'écran. Qu'il s'agisse d'un fait de l'histoire de France dramatiquement oublié, mis de côté, déchiré, pour ne pas dire déformé, a renforcé mon envie de le faire. Le fait que je ne sois pas Français m'a permis d'avoir le recul nécessaire pour parler de ce sujet épique car il touche au politique. Le cinéma se prête ici à une mise en lumière d'un sujet historique. Car il est dramatique que 81% des Français n'aient jamais entendu parler de cette marche¹.

Pour oublier, il faut avoir connu. La marche va donc au-delà d'une nécessaire commémoration 30 ans plus tard...

Raviver les mémoires, faire découvrir, mettre la véritable histoire à la bonne page, les objectifs sont multiples, en effet. L'aspect cinématographique prime mais n'écarte en rien l'aspect politique.

Qu'apporte la fiction à ce fait réel?

Le film est librement inspiré de la marche. Le point de départ, les villes traversées, l'assassinat d'Habib Grimzi, l'arrivée à l'Élysée... constituent la base tirée du réel [...] Mon rôle a été de raconter de petites histoires autour de la grande histoire et dans ce contexte, les acteurs et les membres de l'équipe se sont sentis dotés d'une mission. Aller au bout de ce film engagé n'a pas été facile,

on a fait «une marche dans *La Marche*» pour y arriver.

Crise socio-économique, chômage, discrimination raciale... ont motivé à l'époque l'organisation de la marche. En 2013, le FN surfe sur la vague populiste de l'islamophobie. Pensez-vous que la situation ait empiré?

Sans qu'elle ait vraiment empiré, la situation est différente aujourd'hui. Allier racisme et populisme devient «normal», les discours racistes sont banalisés: ils ne sont plus le fait exclusif des partis d'extrême droite et émanent désormais aussi des partis démocratiques. Avant, le raciste criait, aujourd'hui, il parle, ce qui est d'autant plus dangereux.

Une telle marche laïque et apolitique pourrait-elle se remettre en branle aujourd'hui ?

De nos jours, les marches sont très à la mode! Les agriculteurs, les Indignés, les sans-papiers... tout le monde marche pour sa cause. En France, avec «Le mariage pour tous», l'égalité elle-même a généré sa contremarche, «La manif pour tous». À l'époque, la marche de 1983 a eu la force de conviction et la naïveté sincère d'un premier rassemblement autour d'une valeur fédératrice: l'égalité. Les médias sont d'ailleurs trompés en la rebaptisant «La marche des beurs» car elle allait au-delà de la défense des droits d'une catégorie de personnes. En 2013, alors qu'on défile dans la rue pour des idées très précises, qui marcherait encore pour l'égalité, cette utopie, cette valeur si vaste et si abstraite?



«La Marche» de Nabil Ben Yadir
Dans les salles dès le 27 novembre
www.jemarche.fr
Avant-première pour le secteur associatif le 21 novembre à 19h30
au centre culturel Jacques Franck (Saint-Gilles) en partenariat avec Bruxelles Laïque
Réservations:
s.leonard@laicite.be

¹ « Les Français et le racisme. 30 ans après la marche pour l'égalité », sondage OpinionWay pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, octobre 2013.

Quand la BD sort de ses cases...

Télescopage bienvenu entre neuvième art et quatrième pouvoir, la BD-Reportage allie la beauté et la chaleur du dessin à la précision de l'enquête journalistique.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

L'extrait d'acte de naissance officiel de la BD-reportage porte le nom de Joe Sacco, journaliste et dessinateur américain. Qui a signé deux albums fondateurs du genre: *Palestine: une nation occupée* et *Palestine: dans la bande de Gaza*, tous deux publiés chez Vertige Graphic en 1996.

«Suis-je plus journaliste ou davantage dessinateur? Je ne me pose plus trop la question», balaie-t-il d'un revers de crayon. «En fait, quand on me demande ça, c'est une manière polie de m'interroger sur les limites de mon objectivité. Mais un photographe, qui décide consciemment où et quand il déclenche son appareil, ne nous montre-t-il pas lui non plus une vision réductrice de la réalité? De plus, un preneur d'images ne dispose généralement que de quelques pages, au maximum, quand il publie un reportage dans un journal. Alors qu'un album de bande dessinée contient des dizaines d'illustrations pour retracer un événement. En outre, la BD-reportage possède cette capacité à emmener le lecteur dans le passé: d'une case à l'autre, il est possible de retourner cinquante ans en arrière. Cette force de transition est inégalable. C'est peut-être parce que j'ai été l'un des premiers à comprendre et à utiliser ces avantages que l'on m'attribue la paternité

du genre. Mais d'autres ont eu ce type d'idée un peu avant moi.»

Mickey Maus

Il pense notamment à Art Spiegelman, dont les albums de *Maus* (chez Flammarion) décrivant par le menu la persécution des juifs au début des années 40, lui ont valu le prix Pulitzer en 1992. «À cette époque, on ne mettait pas encore le nom de "BD-reportage" sur ce type de travaux», explique Spiegelman. «Mais il est un fait certain que je mêlangeais déjà BD et journalisme. Toutefois, peu importe de savoir qui était le premier sur la balle. L'essentiel restant surtout que ce genre d'albums a enfin fait comprendre au grand public que la bande-dessinée n'était pas uniquement synonyme de petits Mickey.»

Message parfaitement reçu par Xavier Bétaucourt, journaliste «traditionnel» devenu scénariste d'albums de BD-reportage. «Je travaillais pour une chaîne de télé française. Dans le cadre d'un reportage, j'ai réalisé une interview d'Amara, une jeune femme servant de bouclier humain lors de la seconde guerre du Golfe. Mais la démarche m'avait laissé un goût de trop peu: je trouvais dommage

que cette histoire ne soit relatée que durant deux minutes à l'antenne. J'ai souhaité aller plus loin. Et la bande dessinée me semblait être un excellent médium dans cette perspective. J'y suis donc retourné et j'ai passé de longs moments à interroger cette femme.»

Le résultat? Une excellente saga, aussi belle dans ses illustrations que percutante dans son propos: *Bouclier Humain* (en deux tomes chez Bamboo). «En fait, je me suis offert ce qui manque le plus aux journalistes qui bossent en télé, radio, presse ou web: le temps.»

Traces de schiste

Signe des... temps: l'an dernier, à Angoulême, c'est un volume de BD-reportage (*Chroniques de Jérusalem* de Guy Delisle, chez Delcourt), qui a été sacré meilleur album. «Je pense que le public est prêt à s'informer via d'autres sources», avait déclaré le lauréat à l'époque. «Pourquoi la BD ne pourrait-elle pas devenir elle aussi un vecteur de réflexion et d'information?»

C'est la question à laquelle ont désormais répondu par le geste des dizaines d'auteurs qui se sont lancés dans l'aventure. De même que Franck Bourgeron, l'un des fondateurs de «La revue dessinée», soit plus de 200 pages de reportages uniquement en bandes-dessinée. Dans ce numéro de lancement, entre autres: une enquête sur l'extraction et l'exploitation du gaz de schiste, un carnet de voyage réalisé à bord d'une frégate de la marine nationale française, ou une exploration des conséquences du conflit en RDC et au Rwanda sur le quartier bruxellois de Matonge. «On ne s'interdit rien. Notre seule limite est le refus de l'obscurantisme. Je ne sais pas si nous sommes plus ou moins objectifs que les journalistes avec carte de presse. Mais nous sommes en tout cas à l'abri des pressions en tous genres puisque nous ne sommes pas un média grand public.» «Et puis», conclut Art Spiegelman avec un mélange de lucidité et de provocation: «Si le dessinateur n'est pas spécialement objectif, il est au moins, en tout cas encore pour le moment, honnête. Et c'est déjà énorme!»

Au nom du Chat

Alors que «le plus grand best-seller de tous les temps» a récemment fait l'objet d'une semaine de lecture-marathon à Tournai et qu'une nouvelle édition franco-phone validée par le Vatican sera diffusée le 22 novembre, le pince sans rire Philippe Geluck vient de revisiter l'histoire des origines de la genèse dans *La Bible selon Le Chat*. Au fil des phylactères, on n'a pas pu s'empêcher de suivre à la lettre le 11^e commandement félin: «Tu riras de tout car, vu qu'on va tous crever un jour, seul l'humour te permettra d'avoir un peu de recul sur les vicissitudes de l'existence». Puisque se moquer des religions et blasphémer est encore considéré comme une infraction pénale et violemment réprimé dans de nombreux pays, on se dit d'autant plus que faire fi de la colère divine (et humaine!), «cela est drôlement bon», foi de matou. (ad)

Philippe Geluck et Dieu, *La Bible selon Le Chat*, Bruxelles, Casterman, 2013, 2 albums de 96 pages, 14,95 €.



La rue parle

C'est beau, c'est moche, ça défigure, ça embellit ? Au-delà du sempiternel débat sur les qualités esthétiques du « street art », de par l'illégalité de sa pratique, cette forme de réappropriation de l'espace public par le citoyen pose question : la rue est-elle un espace de liberté ou un lieu de contrôle public de l'expression ?¹

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Saint-Gilles, fin septembre. Obetre² nous emmène en balade dans les rues avoisinant le centre culturel Jacques Franck. On s'arrête sur un banal tag, de ceux à côtés desquels on passe tous les jours sans s'arrêter, auquel un décodage donne du sens. «D32», *destroy*, détruire... Mais pas que ! Sur le parvis, non loin de la Maison du Peuple, la silhouette au pochoir d'un visage féminin presque caché, placée à cet endroit précis, dénonce l'omniprésence des caméras et l'atteinte à la vie privée qu'elles

représentent dans notre société hyper-surveillée. À quelques mètres, à côté de la plaine de jeux, on s'arrête près d'une camionnette stationnée là en toute illégalité et recouverte tout aussi illégalement des graffitis hauts en couleurs et en messages (voir photo). Plus loin, la cohabitation d'un tag et d'affiches «contre la construction d'une maxi-prison à Bruxelles», sert de prétexte pour aborder la question de la répression. En effet, l'affichage sauvage, tout comme le graff, sont passibles de poursuites judiciaires.

Souriez, vous êtes tagués

Tags, graffs, collages, mosaïques, pochoirs, stickers et même gravures sur verre : l'art urbain prend aujourd'hui de multiples apparences... qui se retrouvent à Bruxelles référencées dans une «tagothèque». «Le phénomène est en hausse», constate Jean-Marc Huart, à la tête du service antigraffiti de la zone de police de Bruxelles-Ixelles. «D'où l'ouverture de ce service en 2000 qui poursuit l'objectif d'identifier et poursuivre les suspects pour dégradation». Une fois pris la bombe de peinture à la main («et parfois dans le sac», confie Obetre, qui



© AD

dénonce l'ambivalence des policiers, tantôt tolérants, tantôt violents dans la répression), ils seront poursuivis non pas pour un «mefait», mais pour tous ceux qui leur seront attribués, photos à l'appui. Car la notion de récidive s'applique aux graffeurs impénitents qui, juridiquement, s'exposent à la fois à des poursuites pénales pour infraction associées à une réparation civile du dommage et à une sanction administrative communale (SAC) pour incivilité.

Car l'art urbain, par définition, est hors la loi. Encadré, légalisé, il perdrat son sens. Au départ de simples signatures, les fameux tags, peints à la bombe dans les rues de Philadelphie à la fin des années 60 puis dans le métro new-yorkais³ se sont rapidement complexifiés, étoffés. Début des années 80, New York commence à sanctionner ses graffeurs, qui migrent dans les districts défavorisés, là où la police ne passe plus, pour continuer à s'exprimer via leur art. Un vent de liberté d'expression souffle sur les grandes villes américaines puis européennes, qui commencent à voir leurs murs ornés ou défigurés – le point de vue varie en fonction d'une certaine sensibilité artistique, du fait que l'on est fervent défenseur du street art comme mode d'expression ou propriétaire d'un immeuble maculé, ou encore de la notoriété de l'artiste.

Mur blanc... Peuple muet et docile

Obetre nous rappelle que la notion d'espace public est née pendant la Révolution française : d'un point de vue libertaire, «tout le monde peut venir y prendre la parole, et par extension y communiquer par n'importe quelle voie, sans pression



La police elle aussi maîtrise la technique du pochoir...

© AD

économique ou politique». Il considère les SAC comme un mode de répression antidémocratique puisque le débat «permis» par le procès n'a plus lieu et plus largement, il voit la lutte antitag comme de la censure. Olivier Stein, avocat, va encore plus loin : pour lui, la loi sur le graffiti «est une aberration : un graisseur qui se fait prendre peut être mis en détention préventive, mais pas le vandale qui détruit un abribus ! Par ailleurs, nos murs sont couverts de pub. Celui qui a de l'argent peut plus facilement imposer son message dans l'espace public. Dans la rue, le silence n'est pas d'or et la parole est d'argent : le graffiti incarne la voix des désargentés».

3 Magda Danitz,
*From Style
Writing to Art.
A Street Art
Anthology*, Drago,
Rome, 2011,
404 p.

Sanctionner ou punir : différence de degré ou de nature?

Par Nadine Monteyne-Dupont
Professeur de philosophie morale

1 Chuck Hagel, secrétaire à la Défense. Audition au Sénat américain le 3 septembre 2013.

2 L'étymologie de «pénal» nous ramène au latin *poena*: châtiment, peine, punition.

3 La menace de sanction, la thèse, avec entre autres les arguments suivants: responsabilité des hommes politiques vis-à-vis de la communauté internationale, recul de la barbarie, valeur exemplaire et dissuasive pour les autres dictatures.

4 L'antithèse du refus du droit d'ingérence soutenue: Russie, Chine, Iran, Égypte et Israël.

5 Convention pour l'interdiction des armes chimiques. L'adhésion de la Syrie prendra effet le 14 octobre 2013.

En septembre, la scène politique internationale se divise sur la nécessité de frappes dissuasives sur les points militaires stratégiques en Syrie afin de «tenir le régime Assad responsable de ses actes, dégrader sa capacité à effectuer des attaques chimiques et le dissuader à en conduire de nouvelles»¹. Le président Hollande parle de «punition», et la présidente de la commission des Affaires étrangères, Élisabeth Guigou, d'insister: pas de punitions en matière de droit international, mais des sanctions à valeur exemplaire.

Je m'interroge sur cette distinction aux frontières si ténues où la loi (la sanction) le dispute à la morale (la punition). Ne parle-t-on pas de «code pénal» où le jugement sanctionne un délit et en punit l'auteur? Si la sanction discutée avait frappé la Syrie, les tirs de précision annoncés auraient-ils atteint leurs objectifs sans dommages collatéraux? Et Bachar al-Assad ne devrait-il pas être sanctionné et puni pour crime contre l'humanité? Sanction d'une dictature, punition d'un dictateur et dans la foulée de civils innocents.

Davantage que la sanction, ce serait la menace de celle-ci, l'intention de la mettre à exécution qui apporterait la réponse dialectique et l'interprétation la plus fidèle de la définition de l'ONU de la sanction comme réponse à la violation du droit objectif de la communauté internationale au maintien de la paix. La menace de frappes militaires recommandée par les États-Unis et ses alliés², rejetée par le Front du refus du droit d'ingérence³, réaliseraient la sanction dans une synthèse «idéale»: la Syrie condamnée par l'ONU à la destruction de ses stocks d'armes chimiques et s'y pliant en rejoignant la CIAC⁴. Ainsi la synthèse dialectique fait-elle l'impasse sur les frappes «punitives» et assurerait la transition vers la démocratie... Presque un pari pascalien, mais l'avenir n'est pas écrit. 



LE MOIS prochain

Dossier pauvreté

«Salauds de pauvres!», grommelait Gabin dans «La Traversée de Paris». Les pauvres, les précaires, ces nouveaux damnés de la terre, sont des reproches vivants pour ceux d'entre nous qui jouissent encore d'un certain confort de vie «bien mérité». Mais les nantis d'aujourd'hui ne sont-ils pas les pauvres de demain?

Libres ensemble

Des casernes reconvertis en cité universitaire: serait-ce possible alors? Aucun lien avec ce qui précède: les constats d'échec des politiques de répression en matière de toxicomanie se multiplient. La dépénalisation encadrée reprend du poil de la bête! Autre modèle répressif ayant du plomb dans l'aile: le Mosquito, sous les ondes duquel les fly-tox s'agitent.

International

Ali Anzoula, journaliste, est en prison au Maroc pour un prétexte bien ténu. Les humanistes se mobilisent! On sait que depuis quelques temps, l'armée et la police «sous-traitent» des services à des milices privées. EuroGendFor en est une; à découvrir. Quant à la Pologne, les élections qui s'y préparent annoncent quelques surprises.

Culture

L'Inde est invitée par Europalia et «Espace de Libertés» part à la rencontre des créateurs les moins médiatisés. Quant à l'association Culture et Démocratie, elle fête ses 20 ans et vous invite à mieux la connaître.

Annonces

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies

dossier CONVERGENCE ET DIVERGENCE DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Éduquer n°100 vient de paraître.

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a choisi de centrer sa rentrée politique sur l'enjeu de la cohérence du système éducatif. Par cohérence, il faut entendre ici : plus de continuité entre les niveaux d'enseignement, les degrés, les années, mais aussi plus de convergence dans l'action éducative menée par les différents opérateurs de l'enseignement. Dans ce dossier : une série d'articles qui, chacun à leur façon, se font l'écho, de façon directe ou indirecte, de cette problématique.

Pour nous contacter :

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles
02/511.25.87 - eduquer@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be



ESPACE de Libertés

Éditrice responsable :

Éliane Deprost

Rédacteur en chef :

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Dessins :

Stéphanie Pareit

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Kliemo

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique : 20€, Étranger : 32€
par virement au compte du CAL :
IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : espace@laicite.net

Photo de couverture :

© Monty Rakusen/Cultura Creative/AFP

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



La Pensée et les Hommes



À la télévision

DIMANCHE	SAMEDI
10 NOVEMBRE 9h20	16 NOVEMBRE 10h30
sur la UNE	

SAMEDI
19 NOVEMBRE Fin de soirée
sur la UNE

DIMANCHE	SAMEDI
24 NOVEMBRE 9h20	30 NOVEMBRE 10h30
sur la UNE	sur la UNE

MERCREDI
4 DECEMBRE 18h55
sur la TROIS

MARDI
3 DECEMBRE Fin de soirée
sur la UNE

Les 25 ans du Service Laïque d'Aide aux Personnes

La qualité de vie de la personne âgée : rôle de la communauté laïque
CAL/CLAV

Les Églises du refuge aux Pays-Bas

La tolérance néerlandaise à l'égard des francophones
Henri Charlier et Jacques Lemaire

Entretien avec Bernard Stiegler

Jean Cornil rencontre le philosophe français
CAL/CLAV

Les 25 ans du Service Laïque d'Aide aux Personnes

La qualité de vie de la personne âgée : rôle de la communauté laïque
CAL/CLAV



Dans le cadre de la campagne
d'éducation
permanente



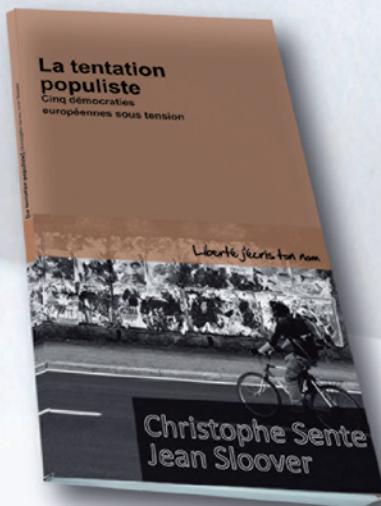
Vient de paraître dans la collection **Liberté j'écris ton nom**

Le livre

Un spectre hante l'Europe : celui du populisme. Réelle menace pour les systèmes politiques traditionnels ? Mouvance susceptible de rejouer des scénarios comparables à ceux des années 30 ? Appellation erronée ? Construit au départ d'une mise en perspective historique de la notion et d'un dialogue avec cinq intellectuels européens, ce livre apporte des éléments de réponse aux nombreuses questions que soulève ce concept mal bâti. Les élections en France, en Italie, en Grèce, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne y sont abordées comme autant de moments d'une nouvelle "grande transformation" des sociétés nationales en Europe.

Les auteurs

Docteur ès Sciences politiques de l'ULB, Christophe Sente collabore à la Foundation for European Progressive Studies. Il est membre de Gauche réformiste européenne, qui travaille à faire de l'Europe un terrain de luttes politiques pour la gauche. Licencié en Sciences politiques de l'ULB, auteur de plusieurs essais dont deux livres d'entretiens récents avec Paul Magnette, Jean Sloover, prix Ex-Libris 2003, a livré de nombreuses chroniques au Soir et au Vif/L'Express, ainsi qu'aux périodiques français Le Monde et Alternatives économiques. Il collabore à Espace de Libertés.



8 € l'exemplaire
pour nos abonnés
(au lieu de 10 €)

En vente directement au CAL ou sur commande, par virement au compte du CAL :
IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBABEBB,
en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port offerts)
CAL, campus de la Plaine ULB - CP 236, 1050 Bruxelles
Éditions Espace de Libertés : tél. 02 627 68 60 - editions@laclite.net

Les auteurs viennent à votre rencontre



ESPACE
de libertés

